

LE CANADA  
CRASH D'UN SNOWBIRD:  
LE PILOTE SE TUE A 10



WEEK-END  
LE HIP HOP CONSCIENT  
DE DUBMATIQUE C 1

LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

# LE SOLEIL

QUÉBEC, LE VENDREDI 11 DÉCEMBRE 1998 www.lesoleil.com

« LES BOYS II »

Saïa lance  
et compte  
encore



Rémy Girard, Roc Lafortune et Patrick Huard dans une scène... d'atmosphère.

NORMAND PROVENCHER  
Le Soleil

La toupie québécoise, vous connaissez?

Non, il ne s'agit pas d'une nouvelle entourloupette constitutionnelle, mais d'une position amoureuse que manie avec un art consommé le personnage de Bob (Marc Messier), l'un des membres de la célèbre équipe de hockey Les Boys, dont le rappel était attendu comme le Messie par le public québécois.

Un an jour pour jour après le lancement de ce qui allait devenir le plus grand succès commercial de notre cinéma, Bob et ses ineffables compagnons de patinoire, de vestiaire et de taverne sont de retour dans une suite qui, si l'on en juge par la réaction des spectateurs présents à l'avant-première, hier soir, à Place Charest, ne devrait avoir aucun mal à connaître une popularité aussi forte.

Les Boys ont la mort dans l'âme au début de ce second épisode. Labine, le fidèle et taciturne adjoint de leur coach Stan (Remy Girard) repose au salon funéraire, victime de son barbecue, dans son sous-sol... Parmi les porteurs du cercueil, le défenseur Stéphane Quintal, Michel Bergeron et Rodger «Bonsoir, il est parti» Brulotte.

Qu'importe les coups bas du destin, les Boys n'ont pas perdu leur passion du hockey. Le corps n'est pas encore porté en terre qu'ils s'envolent en direction de Chamonix, en France, pour prendre part à un tournoi international de ligues de garage. Avec, en lever de rideau, un match contre... la Côte d'Ivoire!

Les Boys n'en arracheront pas seulement sur la patinoire. Dès leur arrivée, leur patience sera mise à rude épreuve par les mauvaises surprises qui les attendent à l'hôtel miteux où ils sont descendus. Comme ce petit couple qui s'envoie bruyamment en l'air, juste à côté de la chambre de Fernand (Paul Houde) et Marcel (Luc Guérin). Entre deux matchs, ce sera le «pusher» de l'équipe (Roc Lafortune) qui mettra tout le club dans de beaux draps, à la suite d'une

Voir SAÏA en A 2 >

## Faulder échappe à l'exécution

La Cour suprême accorde un sursis 30 minutes avant l'heure fatale

■ HUNTSVILLE (d'après AFP et PC) — Au terme d'un insupportable suspense judiciaire, le Canadien Joseph Stanley Faulder a échappé hier in extremis à son exécution au Texas, la Cour suprême des États-Unis lui ayant accordé un sursis, 30 minutes avant l'heure prévue pour cette exécution.

Quand il a appris la décision, Faulder a déclaré «Ça fait mon affaire!» a rapporté Larry Fitzgerald, porte-parole du département de la Justice du Texas. «Il a dit croire que ce n'était que quelque chose de temporaire.»

La Cour suprême a accordé le sursis environ une demi-heure avant que l'homme de 61 ans ne soit exécuté par injection létale.

Le plus haut tribunal des États-Unis a expliqué qu'il lui fallait plus de temps pour déterminer si, comme le soutient Faulder, on lui avait refusé le droit de demander l'aide de son gouvernement, comme le prévoit la Convention de Vienne.

Faulder n'a pu entrer en contact avec des responsables consulaires canadiens avant 1991, ce qui a incité la secrétaire d'État américaine, Madeleine Albright, à demander au Texas de commuer la sentence de mort en peine de prison à perpétuité.

Selon M. Fitzgerald, Faulder «était un homme très heureux. Stan n'a pas démontré beaucoup d'émotion. Il ne dansait pas, mais était évidemment très heureux. Il a de nouveau exprimé sa gratitude envers la population canadienne. Il a remercié les médias canadiens d'avoir suscité un tel intérêt pour sa cause.»

L'avocate de Faulder, M<sup>me</sup> Sandra Babcock, avait l'air épuisée lorsqu'elle a rencontré la presse peu après l'annonce du sursis. Elle avait planché toute la nuit sur la requête en appel de son client.

«Pour dire vrai, j'ai des sentiments mitigés. Je me réjouis, je suis vraiment, vraiment heureuse. Mais il y a une demi-heure à peine, je devais aller dire adieu à mon client... Ça a été un moment difficile pour lui.»

Faulder, qui avait été placé en après-midi dans une cellule jouxtant la



L'avocate de Joseph Stanley Faulder, Sandra Babcock, s'est entretenue avec la presse dès que la décision de la Cour suprême a été rendue publique.

chambre d'exécution, a été reconduit à la prison de Huntsville réservée aux condamnés à mort.

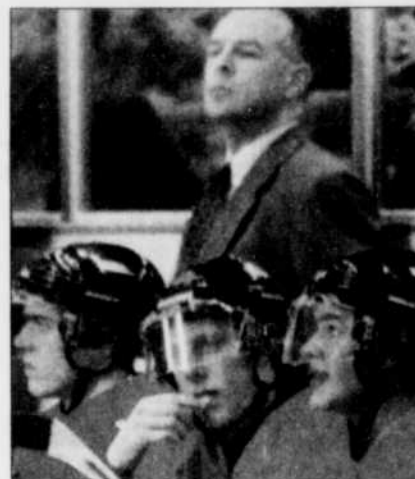
N'eût été de ce sursis de la onzième heure, les responsables carcéraux, qui avaient ignoré la requête en appel et avaient poursuivi leurs préparatifs, auraient exécuté l'ex-mécanicien originaire de Jasper, en Alberta. Faulder aurait été le premier Canadien exécuté

aux États-Unis depuis 1952.

Mercredi, le juge de la cour fédérale Sam Sparks avait accordé un sursis provisoire, mais une cour d'appel rejetait hier cette décision. L'avocate de Faulder a alors porté la cause devant la Cour suprême, qui a finalement tranché en faveur du condamné à mort.

Voir FAULDER en A 2 >

Pas de 28<sup>e</sup>



Mine basse chez les Remparts, hier. Après 27 matchs de suite sans défaite, ils sont inclinés 6-2 contre les Mooseheads à Halifax. Détails en pages D1 et D3.

## Quelle frousse!

Atterrissage d'urgence pour les dirigeants des Remparts

CARL TARDIF  
Le Soleil

HALIFAX — Sept membres des Remparts de Québec — dont les copropriétaires Jacques Tanguay et Michel Cadrin — ont eu la frousse de leur vie, hier en début d'après-midi, lorsque l'avion dans lequel ils prenaient place a atterri d'urgence à l'aéroport Jean-Lesage en raison d'un problème de moteur.

Immédiatement après le décollage, un instrument de vol de l'appareil de marque Beechcraft King Air 200 de la compagnie Aéropro a signalé un problème sur le moteur gauche. Les pilotes l'ont alors éteint selon la procédure d'usage et procédé à un long virage afin de poser l'avion. À bord, le silence régnait chez les passagers.

« Nous savions qu'il y avait un problème, mais on a attendu d'être au sol pour s'en parler. Les pilotes (Benoît Innocenti et Jonathan Tremblay) ont été très professionnels », racontait le vice-président d'Ameublements Tanguay à son arrivée au Metro Centre de Halifax, où jouait son club de hockey junior, hier soir.

Le service d'urgence de l'aéroport Jean-Lesage attendait la délégation des Remparts après l'atterrissage forcé. Si l'avion s'en allait directement à l'inspection, les sept passagers avaient une décision à prendre: rester à Québec ou se rendre quand même en Nouvelle-Écosse.

« Après une mauvaise aventure de la sorte, il doit y avoir une prochaine fois. Aussi bien le faire 30 minutes

Voir FROUSSE en A 2 >

AFFAIRE GABRIEL LESSARD

## Plainte possible contre le D<sup>r</sup> Labrie

MONIQUE GIGUÈRE  
Le Soleil

QUÉBEC — Rebondissement inattendu dans l'affaire Gabriel Lessard, mort d'un cancer de la prostate en août. LE SOLEIL a appris, hier soir, que le Comité de révision du Collège des médecins a donné avis au syndicat de porter plainte devant le comité de discipline contre le directeur du Centre de recherche du CHUL, le D<sup>r</sup> Fernand Labrie.

La nouvelle a été confirmée par le fils de Gabriel Lessard, Alain, qui pilote le dossier de son père depuis maintenant deux ans. Déjà en août, au terme d'une enquête de 19 mois, le syndicat avait indiqué qu'il s'appropriait à déposer des plaintes devant le Comité de discipline contre quelques-uns des médecins de l'équipe du D<sup>r</sup> Labrie sans toutefois en préciser le nombre.

Gabriel Lessard est mort à la Maison Michel-Sarrasin, le 19 août, d'un cancer de la prostate après avoir participé pendant trois ans, de 1991 à 1993, à un programme de dépistage précoce de ce cancer au Centre hospitalier de l'université Laval.

Rappelons que le 1<sup>er</sup> juin 1998, la famille Lessard intentait une poursuite de 850 000 \$ contre le Centre de dépistage pré-

coce du cancer de la prostate du CHUL et les D<sup>r</sup> José Luis Gomez, Michael Koutsilieris, Raul Suburu et la D<sup>re</sup> Marie-Marthe Thibault. Mais Alain Lessard refuse de dire si ce sont ces mêmes médecins qui sont visés par le syndicat.

« Je n'ai pas le droit de dévoiler les conclusions du Collège des médecins. Je ne suis pas d'accord avec ça et je vais m'informer jusqu'où je suis lié. Mais pour l'instant, je suis tenu au secret », avait déclaré en après-midi le fils Lessard, qui participait à la conférence préparatoire à l'enquête du coroner sur les circonstances de la mort de son père, Gabriel Lessard.

Dans sa déposition au Collège des médecins, Alain Lessard déclare avoir noté pour le D<sup>r</sup> Labrie 20 dérogations au Code de déontologie des médecins et quatre au Code des professions, incluant le conflit d'intérêts, de même que le manque de rigueur intellectuelle et scientifique. Il soutient aussi que le D<sup>r</sup> Fernand Labrie, en tant que directeur du Centre de recherche, est responsable du protocole 2-90 et des actes des

Voir LABRIE en A 2 >

AUTRE TEXTE

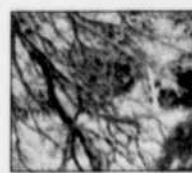
■ Pas de procès ni de règlement de comptes Page A 3

UN QUÉBEC SOUVERAIN POURRAIT UTILISER LE DOLLAR AMÉRICAIN

À CONDITION QU'IL Y AIT PRÉDOMINANCE DU FRANÇAIS SUR LES BILLETTS!



LA MÉTÉO



Maximum -3, minimum -12  
60% de possibilités de neige. Demain: Variable. Détails page C2

QUÉBEC  
102<sup>e</sup> ANNÉE, N<sup>o</sup> 341  
FLORIDE, 1,65 \$ US  
MONTREAL  
OTTAWA 70¢ PLUS TAXES  
60¢ PLUS TAXES

VENDREDI  
6 27657 00075 9

Mont-Sainte-Anne  
Ski et sort à volonté!

## SAÏA Bronzés

Suite de la Une

transaction de drogue avec un brigand de la place.

Cupidon sera aussi de la partie et décochera quelques flèches au cœur d'un Stan ébloui par les beaux yeux de l'aubergiste locale. À sa demande, Bob le tombeur lui refilera quelques conseils sur l'art de parler aux femmes. Mais les doux secrets de la toupe française, il préférera les garder pour l'épouse du coach de l'équipe française. Du moins jusqu'à ce que le mari cocu s'en mêle...

### COMME « BROUE »

De la même façon que le cinéma français a eu ses Bronzés et ses Charlots, le cinéma québécois a maintenant ses Boys. En seulement un an, cette bande de joyeux hockeyeurs au cœur gros comme le Centre Molson, porteurs de tous nos travers et contradictions, a pris une place importante dans la culture québécoise, au même titre que les personnages de *Broue* et de *La petite vie*. Rire d'eux, c'est en même temps rire de soi-même, ce qui est en soi un exercice très sain...

*Les Boys II*, c'est de la comédie populaire au cube, avec un gag aux trois secondes. Oublions la technique raffinée, le scénario de béton ou les performances d'acteurs à tout casser. Ce que le film de Saïa offre, c'est du rire, du rire et encore du rire, sans chercher à se prendre les patins dans la ligne bleue.

Les séquences de hockey sont beaucoup moins nombreuses dans ce second épisode que dans le premier, au grand bénéfice des personnages qui y gagnent en profondeur. Les cœurs s'ouvrent à l'amour, ce qui ne sera pas sans plaire à la clientèle féminine, qui pouvait se sentir étrangère à l'action des *Boys*.

Avec autant de comédiens sur le banc, difficile pour le réalisateur Louis Saïa de faire jouer tout le monde. Dans ce cas-ci, Rémy Girard, Marc Messier, Patrick Huard et, dans une certaine mesure, Paul Houde (toujours aussi hilarant) font partie du jeu de puissance, au détriment de joueurs de talent comme Serge Thériault et d'Yvan Ponton, presque relégués sur la galerie de la presse. Dommage.

\*\*\* LES BOYS II. Comédie réalisée par Louis Saïa. Prod.: Richard Goudreau. Scén.: Louis Saïa, René Brisebois et François Camirand. Phot.: Georges Archambault. Dir. art.: Marc Ricard. Mont.: Gaëtan Huot. Mus.: Normand Corbeil. Avec Marc Messier (Bob), Rémy Girard (Stan), Patrick Huard (Ty-Guy), Serge Thériault (François), Paul Houde (Fernand), Luc Guérin (Marcel), Yvan Ponton (Jean-Charles), Roc Lafortune (Julien), Michel Charette (Léopold), Dominic Philie (Boisvert), Martin Petit (Sylvain), Patrick Labbé (Mario), Pierre Lebeau (Méo), Daniel Russo (Laurent), Anne-Marie Pisani (Violette) et Cécile Auclert (Corinne). Québec - 1998. Général. Films Lions Gate. Au Laurentien, Place Charest et Sainte-Foy.

### NUMÉROS CHANCEUX

#### LA QUOTIDIENNE

tirage du 10-12-98

5-3-4

6-0-9-0

EXTRA

694461

#### BANCO

tirage du 10-12-98

1-10-11-13-14-15-18-28-29

35-36-49-52-55-56-58-63-65-68-70

### TABLE DES MATIÈRES

#### CAHIER A

La Capitale ..... 3 à 7  
Le Québec et le Canada ..... 10 à 14  
Le Monde ..... 15

#### CAHIER B

Questions d'argent ..... 1 à 10  
Bourses ..... 4 à 7  
Opinions ..... 8 et 9

#### CAHIER C

Week-end Arts et spectacles ..... 1 et 10  
Votre agenda ..... 4  
Ce soir à la télé ..... 2  
Annonces classées ..... 6 à 8  
Décès ..... 8 et 9

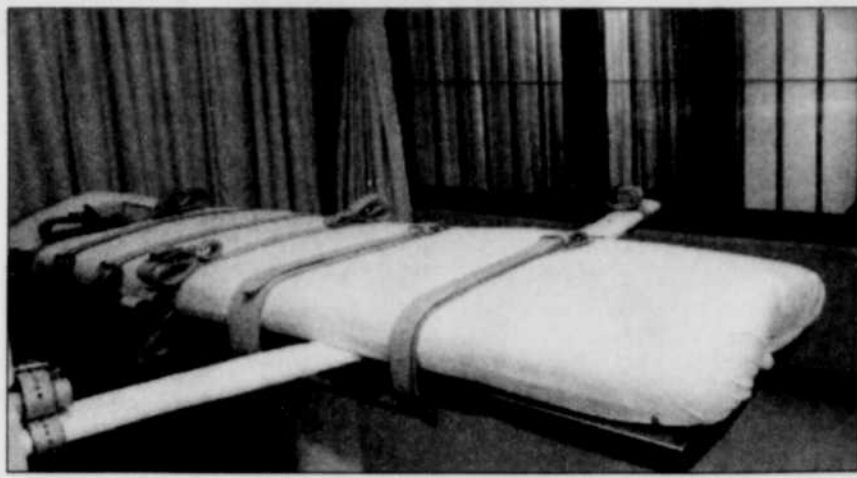
#### CAHIER D SPORTS

François Gagnon ..... 1  
Statistiques ..... 2 et 4  
Jeux et B.D. .... 7

#### SERVICES

Abonnements ..... 686-3344  
1-800-463-2362  
Annonces classées ..... 686-3311  
Carrières et Professions ..... 686-3270  
Internet ..... www.lesoleil.com  
Promotion ..... 686-3342  
Publicité Détaillants ..... 686-3435  
Publicité générale ..... 686-3270  
Rédaction ..... 686-3394  
Renseignements ..... 686-3233

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division du Groupe UniMédia qui en est l'éditeur. Il est situé au 925, Chemin Saint-Louis. Son adresse postale est: c.p. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000 rue Hugues-Randin, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISBN 0319-0730



C'est sur cette civière de la « chambre de la mort », à Huntsville au Texas, que Faulder aurait reçu une injection fatale, hier, n'eût été d'un ultime sursis.

## FAULDER « Châtiment rapide... »

Suite de la Une

Faulder a été jugé et inculpé deux fois pour le meurtre d'Inez Phillips, une femme de 75 ans appartenant à une riche famille de l'industrie pétrolière. La victime avait été poignardée et battue à mort au cours d'un cambriolage qu'il avait commis en 1975 avec sa compagne d'alors, Lynda McCann.

### CONFESION

Bien qu'il ait plaidé non coupable au cours de ses deux procès, Faulder a toujours refusé de proclamer son innocence et de révéler les détails de l'affaire.

Faulder a signé en 1977 une confession dans laquelle il admettait avoir planifié le cambriolage de la résidence d'Inez Phillips et l'avoir frappée lorsqu'elle s'était débattue. Il mais deux ans plus tard, une cour d'appel

rejeta sa confession et ordonna un nouveau procès.

Lynda McCann et son mari Ernie ont témoigné contre Faulder lors de son second procès, en 1981; la cour devait finalement prononcer sa sentence de mort.

Selon son avocat, appuyé par Amnesty internationale et des organisations opposées à la peine capitale, Faulder n'aurait pas eu droit à un procès juste. Ils soutiennent que la famille de la victime a dépensé 200 000 \$US pour payer non seulement les avocats, mais aussi des témoins.

A Ottawa, hier soir, le ministre canadien des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, s'est dit heureux de la décision du plus haut tribunal des États-Unis. « Nous avons toujours dit qu'il s'agissait fondamentalement d'une question de droits de la personne — l'obligation de tenir compte de l'État de droit en vertu de la Convention de Vienne », a-t-il indiqué.

## FROUSSE Vieux souvenir

Suite de la Une

plus tard », ajoutait Tanguay, pendant que le directeur général des Diablos Rouges, Raymond Bolduc, confessait sa peur bleue. « J'avais déjà bien peur de l'avion, j'aurai deux fois plus peur maintenant. Si je n'embarquais pas dans le vol suivant, je n'aurais jamais remis les pieds dans un avion. »

Comme Aéropro n'avait pas un autre appareil pour le groupe, une autre compagnie a mis un jet à leur disposition. Ainsi, Jacques Tanguay, Michel Cadrin, Raymond Bolduc, Mike Griffin (directeur administratif), Jean-Yves Tremblay (conseiller pédagogique), Daniel O'Brien (avocat) et Julien Gagnon (Gouverneurs) sont arrivés juste à temps pour le début du match.

« L'avion n'a jamais dépassé 450 pieds. Avec ce genre d'appareil, nous sommes supposés prendre rapidement de l'altitude. J'ai eu vraiment peur dans les dernières secondes en voyant les arbres et la clôture », expliquait Michel Cadrin, le franchisé des pharmacies Brunet et

président du groupe qui porte son nom.

Lorsque Jean-Yves Tremblay a jeté un regard à travers le hublot après le décollage, il a vite compris que l'avion ne se rendrait jamais à destination. Sans dire un mot à ses compagnons de voyage, le conseiller pédagogique surveillait l'hélice du moteur gauche... qui ne tournait pas.

« Quand tu vois l'hélice en plein vol, ce n'est pas bon signe. Juste avant d'atterrir, le pilote a placé l'avion avec le nez plus en l'air qu'à l'habitude au cas où. Cette fois, je pensais que ça y était », mentionnait ce cadre à la surveillance des barrages chez Hydro-Québec, qui vivait une telle mésaventure pour une deuxième fois.

Il y a un peu plus de 15 ans, Tremblay prenait place à bord d'un avion de type 737 dont le moteur droit avait explosé en plein vol sous ses yeux. « La secousse avait renversé les cabarets des agents de bord, se souvenait-il. J'ai pris l'avion souvent dans ma vie à cause de mon travail, mais là, je commence à être un peu moins à l'aise. »

## LABRIE Statut

Suite de la Une

médecins travaillant sous ordres.

À l'ouverture de l'enquête du coroner sur la mort de Gabriel Lessard, hier, au palais de justice de Québec, le représentant du D' Labrie, M' Michel Bernier, a réclamé le titre d'observateur, quitte

à demander plus tard d'être reconnu comme partie intéressée.

« La loi ne prévoit pas de statut d'observateur », a expliqué M' Luc Malouin tout en prévenant M' Bernier qu'il devrait vivre avec les inconvénients de sa décision. « Si vous attendez en cours de route pour réclamer le statut de partie intéressée, vous en subirez les conséquences. Il n'y aura pas de communication rétroactive de documents », a averti le coroner.

LE SOLEIL a tenté en vain de joindre le D' Fernand Labrie, hier soir. Des messages urgents ont été laissés à deux de ses numéros.

**SPORT ACTIF**

À NOËL:  
LA TRADITION MAISON

**MOUFLE «Thinsulate» 19.99**  
De Kombi, chaude moule Thinsulate 3M, paume en cuir, poignet tricot à bande coupe-froid ajustable. Marine, loden, rouge, noir. P.m.g. Rég. 25.00\*

**TUQUE à rayures 8.00**  
La tuque pure mode essentielle, notre exclusivité. Large revers, tricot extensible facile d'entretien. Tons de marine avec blanc, forêt, rouge ou jaune.

**BAS thermal flocons 15.99**  
Une valeur Simons exclusive. Long bas genou en tricot qui repousse l'humidité, garde au chaud et au sec. Dominance de marine, gris, olive, denim. Rég. 20.00\*

**COL ROULÉ de ski 19.99**  
Mélange 50% coton 50% polyester, fils cardés, ajout de lycra au col et aux poignets pour un tricot qui gardera sa belle apparence. Plus de 20 coloris. P.m.g.tg.

**ANORAK col peluche 199.95**  
Efficacité thermique de l'isolation ThermoLite, double patte de fermeture coupe-froid, style féminin de la broderie ton sur ton, taille coulissante. Cérise ou sable. P.m.g. Rég. 299.00\*

**BLOUSON ZIP polaire 59.95**  
De Louis Garneau, un blouson col montant, plein zip en douce fibre polaire antiboulochage. Taille et poignets à bandes lycra extensible. P.m.g. Rég. 80.00\*

HEURES D'AFFAIRES DU TEMPS DES FÊTES: du 1er au 23 décembre, Place Ste-Foy et Galeries de la Capitale: du lundi au vendredi de 9h30 à 21h00, samedi de 9h30 à 17h00, dimanche de 10h00 à 17h00.  
Vieux-Québec: du lundi au samedi de 9h30 à 21h00, dimanche de 12h00 à 17h00.

la maison

**simons**

PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX-QUÉBEC

\*LE PRIX RÉGULIER SIGNIFIE LE PRIX AUQUEL CET ARTICLE EST HABITUELLEMENT VENDU CHEZ SIMONS ET N'EST PAS UNE INDICATION DU PRIX AUQUEL EST VENDUE LA MAJORITÉ DES ARTICLES EN QUESTION.

La carte de crédit Simons facilite votre magasinage et rapporte des points-bonis Simons

# LA CAPITALE

## ET SES RÉGIONS

**LE SABLIER DE L'AN 2000**  
Inscrivez-vous pour Noël!  
686-3456  
ou via le site Internet  
[www.lesoleil.com](http://www.lesoleil.com)



Les frères Alain et Daniel Lessard en compagnie de leur avocat, M<sup>r</sup> Michel Barakatt.

ENQUÊTE SUR LE DÉCÈS DE GABRIEL LESSARD

## Le coroner ne veut ni procès, ni vendetta

MONIQUE GIGUÈRE  
Le Soleil

■ QUÉBEC—D'entrée de jeu au premier jour de l'enquête publique sur la mort de Gabriel Lessard qui, malgré sa participation à un programme de dépistage précoce au CHUL, succombait le 19 août à un cancer de la prostate, le coroner Luc Malouin a prévenu les parties qu'il ne laisserait pas l'enquête dégénérer en procès ou en règlement de comptes public.

« Mon seul but est de clarifier les circonstances de ce décès. De connaître la vérité et d'en informer le public. Je ne recherche pas de coupables ou de responsables. Je n'ai pas le droit de conclure à la responsabilité civile ou criminelle de qui que ce soit. Il n'y aura pas d'accusation de portée. Que des faits qui seront mis en preuve », a précisé, hier, le coroner qui avait convoqué les parties au Palais de justice de Québec pour établir les balises

de l'enquête qui ne démarrera, dans les faits, que le 22 mars au matin.

À peine sorti de l'enquête publique sur la tragédie des Éboulements, M<sup>r</sup> Malouin a constaté que l'affaire Gabriel Lessard constituait un dossier un peu particulier. « Il n'y a pas eu d'investigation. Les seuls faits que j'ai devant moi sont des faits non prouvés. Et il y a une poursuite civile pendante devant les tribunaux entre la famille et certains médecins et organismes »,

a noté le coroner qui faisait allusion à la poursuite de 850 000 \$ intentée par Gabriel et Denise Lessard contre le Centre de dépistage précoce du cancer de la prostate du CHUL et quatre médecins de l'équipe de recherche du D<sup>r</sup> Fernand Labrie.

Deux de ces médecins sont représentés à l'enquête publique du coroner. Le D<sup>r</sup> José Luis Gomez et le Centre de dépistage ont retenu les services de M<sup>r</sup> Luc de la Sablonnière et la D<sup>r</sup> Marie-Marthe Thibault ceux de M<sup>r</sup> Marc Dufour. Les D<sup>r</sup> Michael Koutsilieris et Raul Suburu, également visés par la poursuite, n'ont pas de porte-parole. Les deux ont d'ailleurs quitté Québec pour rentrer, le premier, en Grèce, et le second, en Argentine.

Quant au D<sup>r</sup> Labrie, le coroner a refusé à son mandataire, M<sup>r</sup> Michel Bernier, de Morisset Gingras, le statut d'observateur qu'il réclamait. « Je n'ai rien comme base légale pour vous accorder ce statut-là », a déclaré M<sup>r</sup> Malouin qui l'a mis en garde contre les inconvénients d'une demande tardive d'être reconnu comme partie intéressée. « Si vous le faites en cours de route, vous en subirez les conséquences. Il n'y aura pas de communication rétroactive de documents », a-t-il averti.

### PORTÉE DE L'ENQUÊTE

Sur la portée de l'enquête, le coroner a expliqué que si la preuve démontrait que le décès de Gabriel Lessard était dû à un cancer qui ne pouvait être détecté qu'à un stade avancé et qu'après vérification, il n'y avait rien à redire sur les examens qu'il a subis, ça se terminerait là. Il n'irait pas plus loin.

Par contre, si la preuve devait révéler une faille dans le diagnostic médical, M<sup>r</sup> Malouin a indiqué qu'alors, il pourrait être amené à approfondir la situation. « Dans une telle hypothèse, peut-être aurons-nous à nous pencher sur le protocole de recherche et à interroger les médecins qui ont soigné M. Lessard au cours de sa vie », a noté le coroner qui a répété que l'enquête, confiée à l'agent Serge Perron de la SQ, n'était pas une chasse aux coupables et aux responsables.

L'enquête publique sur la mort de Gabriel Lessard se déroulera en deux blocs de huit jours, un premier bloc en mars et un deuxième en mai. Le procureur du coroner, M<sup>r</sup> Jean-Guy Picard, a prévenu la presse de ne pas interpréter les dates sur lesquelles se sont entendues les parties comme une indication de la durée de l'enquête.

La famille Lessard est représentée par M<sup>r</sup> Michel Barakatt.

ÉCRASEMENT DE POINTE-LEBEL

## Quatre des victimes sont mortes noyées

STEEVE PARADIS  
Collaboration spéciale

■ BAIE-COMEAU — Les autopsies pratiquées sur six des sept victimes de l'accident d'avion de Pointe-Lebel révèlent que quatre d'entre elles ne sont pas mortes sous la force de l'impact, mais par noyade.

Les autopsies, faites au Laboratoire de médecine légale de Montréal, ont constaté les noyades de Thérèse Dubé-Savard, Marlène Girard, Julie Tremblay et Vital Gaudreault. Mais la brutalité de l'impact a sûrement précipité le moment de leur décès, a estimé le porte-parole du Bureau du coroner, François Houle.

« Toutes les victimes avaient des blessures sévères, quasi mortelles, a indiqué M. Houle. Elles sont fort probablement décédées rapidement après le crash ».

Quant aux deux autres victimes autopsiées, Gilles Beaudin et Jean-D'Arc Truchon, le coroner Arnaud Samson a révélé qu'elles sont mortes par asphyxie. Les deux hommes ont eu la poitrine écrasée par une pièce de l'appareil, vraisemblablement une aile, lors de l'écrasement de l'avion.

Ces résultats d'autopsie accréditent d'une certaine manière l'information voulant qu'outre le pilote de l'appareil, les deux autres survivants du crash étaient assis tout au fond de l'avion. François Houle n'était pas en mesure de confirmer cette information, tout comme Jean-Pierre Arsenault, du Bureau de la sécurité des transports. M. Arsenault estime néanmoins que cette hypothèse est fort plausible.

Rappelons que l'appareil Islander de la compagnie Air Satellite a plongé lundi matin dans le fleuve St-Laurent, à environ 300 mètres de la rive, quelques secondes après son décollage de

l'aéroport de Pointe-Lebel, en direction de Rimouski. Il y avait à peine un mètre d'eau à cet endroit lors de l'accident, mais la marée est rapidement montée. Sept des 10 personnes qui se trouvaient à bord ont perdu la vie. Le corps de la septième victime, la copilote Soledad Lauzon, n'a toujours pas été retrouvé.

Les familles, qui ont reçu hier les dépouilles des victimes, ont opté pour des cérémonies individuelles. Il n'y aura donc pas de funérailles collectives. Les obsèques de Vital Gaudreault auront lieu lundi dans la région de Kamouraska. Celles des autres victimes auront lieu demain dans la région de Baie-Comeau. Pour honorer la mémoire des sept personnes, le diocèse de Baie-Comeau organise une veillée et prière présidée par M<sup>r</sup> Pierre Morissette. Elle aura lieu à la cathédrale lundi à 19 h 30.

Par ailleurs, le Bureau de la sécurité des transports a expédié les deux moteurs de l'appareil à son laboratoire pour une expertise plus poussée. Les enquêteurs poursuivent leur travail dans un hangar de l'aéroport de Pointe-Lebel, où sont entreposées les pièces de l'avion. Le BST a aussi indiqué que la radiobalise de repérage d'urgence de l'aéronef n'a pas fonctionné. On ignore encore pourquoi, mais Jean-Pierre Arsenault a signalé qu'il arrive régulièrement qu'une radiobalise de ce genre ne fonctionne pas lorsqu'elle est immergée dans l'eau.

## Une fondation pour les victimes d'erreurs médicales

MONIQUE GIGUÈRE  
Le Soleil

QUÉBEC—Une nouvelle fondation est sur le point de voir le jour. Il s'agit de la Fondation Gabriel-Lessard, mise sur pied par son fils Alain, pour venir en aide aux victimes d'erreurs médicales au Québec.

« Mon père est mort du cancer de la prostate après avoir participé à un programme de dépistage précoce du cancer de la prostate. C'est une cause type. C'est la première fois qu'une enquête du coroner est ordonnée sur un cas de décès par cancer. Généralement, le coroner enquête sur des morts violentes ou suspectes », a indiqué Alain qui pilote le dossier de Gabriel depuis maintenant deux ans.

La cause de Gabriel Lessard a déjà coûté plus de 30 000 \$ à la famille en démarches de toutes sortes tant auprès du Collège des médecins que d'autres instances. « C'est vrai qu'on commence à être cassé et qu'on a besoin d'aide. Mais la fondation, ce n'est pas seulement pour Gabriel Lessard. C'est pour défendre les droits de toutes les victimes d'erreurs de diagnostic, d'erreurs de traitement, de négligence ou d'incompétence. C'est pour les représenter devant le Collège des médecins, le Conseil des médecins,

dentistes et pharmaciens, les régies régionales, le ministère de la Santé, les tribunaux. Trop de gens abandonnent parce qu'ils n'ont pas la détermination nécessaire pour pousser l'affaire jusqu'au bout », estime-t-il.

Pour Alain Lessard et son frère, Daniel, la Fondation Gabriel-Lessard va sonner le glas « de la classe des intouchables ». « L'Association canadienne de protection médicale dispose d'un fonds de 1,4 MM \$ pour défendre ses membres. Le paradoxe, c'est qu'entre 75 et 80 % de cette banque proviennent de nos taxes. Avec la fondation, nous voulons compenser l'inéquation entre les moyens dont disposent les victimes pour se défendre et les ressources des médecins », expliquent les deux fils.

La famille Lessard songe à une campagne de souscription pour amasser des fonds, mais rien n'est encore arrêté. « Pendant les deux années que j'ai passées à m'occuper du cas de mon père, j'ai rencontré plein de monde. À chaque fois, il y a eu quelqu'un pour me parler d'un oncle, d'un frère, d'une mère, d'une nièce, d'un père, d'un ami mort par suite d'une erreur médicale. J'espère que les gens vont se manifester », lance Alain intimement convaincu que son père serait toujours en vie si les médecins avaient fait leur job.

CHUTE MONTMORENCY

## NON à la tarification

YVES THERRIEN  
Le Soleil

BEAUPORT — Le conseil municipal de Beaufort a adopté à l'unanimité une résolution s'opposant à toute tarification pour les piétons qui accèdent au site de la chute Montmorency. Plus encore, le conseil avise la direction de la SÉPAQ qu'il exige d'être consulté si jamais une telle éventualité devait être envisagée.

Le maire Jacques Langlois a par ailleurs souligné que la municipalité ne s'opposait pas à la tarification individuelle pour des activités particulières comme les feux d'artifices ou l'utilisation du téléphérique. Cependant, il n'est pas question d'accepter un droit d'entrée individuel ou familial pour l'accès au site.

Le conseiller indépendant Carol St-Pierre a ajouté qu'il fallait peut-être rappeler au gouvernement et au directeur général du parc, Claude Beaudoin, que Beaufort existait avant la SÉ-

PAQ et que la chute était là bien avant. « Il s'agit d'un site naturel exceptionnel qui appartient à tous », a-t-il poursuivi. Plus encore, la Ville a investi plusieurs centaines de milliers de dollars pour les accès, la SÉPAQ devrait en tenir compte.

Récemment, les conseillers des secteurs Courville et Montmorency, Carol Saint-Pierre et Mariette Cabana, ont manifesté leur indignation face à ce genre de tarif parce qu'il s'agit d'un lieu public, non d'une propriété privée. Un comité de citoyen a été formé pour surveiller les intentions de la direction du parc.

Pour sa part, M. Beaudoin avait affirmé que l'hypothèse du tarif d'accès pour les piétons n'avait pas été retenue pour cette année. Cependant, toutes les possibilités d'augmentation des revenus sont étudiées. Ce dernier a été convoqué par le conseil qui lui a fait part de son opposition ferme à cette forme de tarification.



en **direct** sur la vie



Le Réseau de l'information  
24 heures sur 24

## Écrasé par sa débusqueuse

ISABELLE MATHIEU  
Le Soleil

QUÉBEC — Clément Bosa, 59 ans, est mort écrasé par sa débusqueuse mercredi matin, sur sa terre à bois située sur le 12<sup>e</sup> Rang, à Saint-Pierre-de-Broughton, près de Thetford Mines.

Le quinquagénaire s'était rendu travailler seul dans son lot à bois en début d'avant-midi. C'est au moment où il conduisait une débusqueuse, un équipement qui sert à transporter les troncs d'arbres, que l'accident se serait produit.

En descendant de sa débusqueuse, M. Bosa a pu accrocher le bras de vitesse. L'appareil a ainsi continué sa route et est venu se coincer contre un arbre. La machinerie aurait ensuite passé sur le corps du travailleur avant de s'arrêter 10 pieds plus loin.

C'est un voisin qui a découvert la victime étendue sur le sol vers 12 h 30. Il avait été alerté par l'épouse de Clément Bosa, qui s'était inquiétée de ne pas voir son mari revenir dîner.

L'autopsie demandée par le coroner Bernard Couillard révèle que le travailleur est décédé de fractures multiples au thorax. L'aorte ainsi qu'un poumon du quinquagénaire ont aussi été rupturés.

### MÉTIER À RISQUE

Selon le bureau du coroner, Clément Bosa serait le deuxième travailleur à mourir cette année dans un accident relié aux machineries forestières. Il y avait eu cinq décès en 1997 et sept en 1996.

Denise Brûlé, du bureau du coroner, précise toutefois que certains cas de décès de bûcherons peuvent échapper aux statistiques lorsque, par exemple, les gens décèdent d'hypothermie.

La CSST indique pour sa part qu'en 1997, 4580 travailleurs des forêts et des scieries québécoises ont été victimes d'accidents.

Un rapport de l'Institut de recherche en santé et en sécurité au travail (IRSST) rédigé en 1996 avait révélé que le taux d'accidents mortels chez les travailleurs forestiers est dix fois plus élevé par rapport à la moyenne québécoise dans l'ensemble des industries.

## Plus vite que Desjardins

### Deux caisses populaires gaspésiennes fusionnent avant même le dépôt du plan de restructuration

HENRI MICHAUD  
Collaboration spéciale

GRANDE-VALLÉE — Les caisses populaires de Grande-Vallée et de Madeleine fusionneront d'ici le printemps. Les sociétaires ont entériné le projet avant même le dépôt du plan de restructuration de Desjardins qui prévoit le regroupement des 9 caisses du secteur des Monts.

« La fusion a obtenu l'appui d'une majorité de sociétaires, précise le directeur de la caisse de Grande-Vallée, Noël Richard. À Madeleine, les 117 sociétaires présents à l'assemblée générale spéciale ont entériné la fusion dans une proportion de 90% tandis qu'à Grande-Vallée, 100% des personnes présentes ont voté en faveur du projet. »

La fusion sera complétée le 1<sup>er</sup> mai. La nouvelle caisse aura un actif de 28 millions \$. « Les services seront offerts à Madeleine et Grande-Vallée. Les 12 employés à temps plein et les trois à temps partiel conserveront leurs postes. »

La fusion a reçu l'appui d'une majorité de sociétaires

Les deux caisses, membres du secteur des Monts, regroupent près de 3000 membres, pour une population d'environ 2000 personnes. Certains possèdent plus d'un compte au sein d'une même institution.

Selon nos sources, le plan de restructuration de Desjardins prévoyait déjà la fusion des caisses de Madeleine et de Grande-Vallée avec celles de Mont-Louis et de Mont-Saint-Pierre, toutes du secteur des Monts. L'actif global dépasserait les 39 millions \$.

Le plan prévoit également le regroupement des caisses de Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts, Tourelle et Marsoui. L'actif global passerait ainsi les 71,5 millions \$.

« C'est une question de survie, confie un des dirigeants, sous le couvert de l'anonymat. Il ne s'agit pas d'une orientation négative, au contraire. »

La neuvième caisse du secteur, Murdochville, fusionnerait avec Gaspé. Le directeur général de la Fédération de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, Paul Lemieux, a refusé de confirmer le scénario obtenu par LE SOLEIL.

### Abolition des frais d'interurbain

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre, il n'y a plus de frais d'interurbain entre les villes de Donnacona et Saint-Raymond au grand plaisir des 20000 Portneuvois qui habitent ces secteurs de QuébecTel, les deux plus importants du comté de Portneuf. Les municipalités de Cap-Santé et Saint-Léonard bénéficieront aussi de cette abolition rendue nécessaire en raison du grand nombre d'échanges téléphoniques enregistrés entre ces deux circonscriptions au cours de la dernière année. L'ajout de ce nouveau service entraînera toutefois une légère hausse du tarif mensuel qui sera majoré de 0,40 \$ à Donnacona (21,01 \$) et de 0,60 \$ à Saint-Raymond (20,61 \$). M.G.

### Pour donner du sang

Afin de maintenir le niveau de la réserve collective de sang à l'approche des fêtes, HÉMA-QUÉBEC ouvre un mini-centre de don de sang à la Place Laurier et compte y accueillir quelque 1000 donateurs au cours des deux prochains mois. Les donneurs seront reçus tous les jeudis, vendredis et samedis jusqu'au 30 janvier 1999. L'objectif quotidien a été fixé entre 30 et 50 donneurs par jour. L'ouverture de ce mini-centre représente l'une des mesures visant à stabiliser le niveau de la réserve collective de sang et ainsi permettre à HÉMA-QUÉBEC de répondre à l'ensemble des demandes des 117 hôpitaux du Québec. Toute personne en santé, âgée d'au moins 18 ans et pesant plus de 50 kilos (110 livres), peut participer à un don de sang.



Les travailleurs ont rejeté l'offre dans une proportion de 88% sans toutefois accorder de mandat de grève à l'exécutif.

## CASINO DE CHARLEVOIX

### Les syndiqués rejettent les dernières offres

DENIS GAUTHIER  
Collaboration spéciale

LA MALBAIE — Les travailleurs syndiqués du casino de Charlevoix ont rejeté dans une proportion de 88% l'offre de contrat de travail qui leur a été présentée au cours des deux derniers jours. Aucun mandat de grève n'a toutefois été accordé, les syndiqués souhaitant la reprise des négociations.

« L'employeur a tenté d'influer sur le vote en garantissant 85% de leur salaire aux travailleurs qui viennent d'être mis à pied, mais la stratégie n'a pas fonctionné. Nos membres tiennent à obtenir la parité avec les autres établissements de Loto-Québec », mentionnait le délégué syndical du casino, M. Steeve Gingras, quelques minutes après le vote. Il d'agit d'un retournement de situation puisque la proposition avait fait l'objet d'une entente de principe.

Le litige ne porte pas sur les salaires. Loto-Québec offrirait la parité avec des augmentations de 9,4% sur cinq ans. Pour les croupiers, elle proposait la rémunération à pourboires avec une ga-

rantie de salaire pour les cinq premières années, ce qui aurait porté le taux horaire de 18,47 \$ à 20,80 \$.

C'est au chapitre de certaines clauses normatives que Loto-Québec différencie les conditions de travail dans Charlevoix. La proposition ne comprenait aucune clause sur la sous-traitance et elle portait sur des indemnités moyennes accordées sur le volume d'affaires pour les temps de repos alors que pour les repas elle s'en remettait à un boni d'intéressement. Même si le casino fait l'objet d'importants projets d'agrandissement l'employeur n'a pas prévu aménager de cafétéria pour accommoder ses employés, un autre point qui fait l'objet de mécontentement.

Le contrat de travail est échu depuis août dernier. Au début du mois, Loto-Québec a mis à pied une centaine de travailleurs en raison d'une baisse importante de l'achalandage. Elle offrirait de leur garantir 85% de leur salaire durant leur période de chômage si l'offre était acceptée. Les Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce, un syndicat affilié à la FTQ, comptent 235 membres au casino.

## JUSTE À TEMPS POUR NOËL

# L'ÉVÉNEMENT CLICK!

10, 11 ET 12 DÉCEMBRE 1998

### LES GRANDS NOMS DE L'INDUSTRIE À PETITS PRIX

#### KIOSQUE COMPAQ

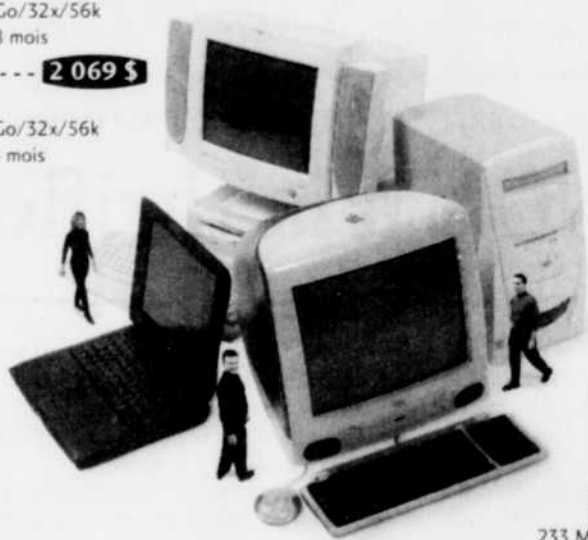
EN VEDETTE

Presario 2264 ---- 1 609 \$

Plateforme Cyrix, moniteur 15 po  
300 MHz/32 Mo/4 Go/32x/56k  
40,25 \$/mois sur 48 mois

Presario 5050 ---- 2 069 \$

Plateforme Celeron  
333 MHz/96 Mo/8 Go/32x/56k  
51,75 \$/mois sur 48 mois



#### KIOSQUE APPLE

EN VEDETTE

iMac ---- 1 789 \$

233 MHz/32 Mo/4 Go/CD/56k  
44,75 \$/mois sur 48 mois

Power Book G3 ---- 2 199 \$

233 MHz/32 Mo/2 Go/CD/121 STN  
54,99 \$/mois sur 48 mois

TAUX DE FINANCEMENT SPÉCIAL DE 9,25 % (jusqu'au 12 décembre seulement).

LOGICIELS HYBRIDES À PARTIR DE 25 \$.

COMMENCEZ À PAYER EN JUIN 1999 SEULEMENT!

Click!  
informatique

Participez au CONCOURS ÉVÉNEMENT CLICK! et CLICK! pourrait vous rembourser votre achat jusqu'à concurrence de 2 500 \$! Tous les détails en magasin. Apple, le logo d'Apple, iMac et Macintosh Powerbook sont des marques déposées d'Apple Computer Inc.

2786, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy  
Tél. : (418) 654-0506



Concessionnaire autorisé



www.lesoleil.com



## JOYEUX STATIONNEMENT!

Pour rendre votre magasinage des fêtes encore plus agréable, Place Ste-Foy et La Maison Simons vous offrent un autre service unique jusqu'au 27 décembre : un valet stationnement!

Ce service gratuit\* est organisé en collaboration avec la Fondation des Centres Jeunesse de Québec, à qui Place Ste-Foy et La Maison Simons remettront un cadeau d'espoir à l'occasion de Noël.

Valet stationnement gratuit en décembre aux secteurs Simons et parc-auto Hochelaga.

Les jeudis et vendredis de 12h à 21h  
Les samedis et dimanches de 10h à 17h  
Le jeudi 24 décembre de 10h à 17h  
Le samedi 26 décembre de 12h à 17h

Joyeuses fêtes!

\* Le nombre de places est limité.

simons



PERTE DE CHEVEUX

LA Solution!  
La repousse...



Des cheveux greffés pour la vie



40 ans à votre service

Consultation gratuite  
Financement  
Documentation sur demande  
Résultat = valeur au tarif le plus bas

95, boul. Maurice-Bastien  
Village-des-Hurons (Québec)  
(418) 842-2953  
1 888 442-2953

Problèmes capillaires?

Trichoscope électronique  
(visionnez votre cuir chevelu sur écran)

- Psoriasis
- Eczéma
- Pelade
- Démangeaisons
- Pellicules, etc.
- Remplacements capillaires (perruques)



Nez Rouge et celui qui l'a créé, Jean-Marie de Koninck.

## Nez Rouge pour une 15<sup>e</sup> année

JEAN-SIMON GAGNÉ  
Le Soleil

■ QUÉBEC — La 15<sup>e</sup> Opération Nez Rouge a débuté, hier, à 18 h pile. D'ici le 31 décembre, à travers tout le Québec, les bénévoles portant le dossard rouge de l'organisation devraient raccompagner à la maison près de 100 000 joyeux lurons.

Prononcer le nom de Nez Rouge, c'est évoquer le succès fulgurant d'une organisation lancée de façon bien modeste, à Québec, en 1984. « À la naissance d'opération Nez Rouge, nous ne pensions faire qu'une seule campagne de deux fins de semaine, se félicitait hier Jean-Marie de Koninck, le président-fondateur. Voilà qu'aujourd'hui nous en sommes à la quinzième édition du mouvement Nez Rouge qui compte 70 organisations au Québec, 23 dans les autres provinces et une vingtaine en Europe. » Depuis sa fondation, Nez Rouge a ramené à bon port quelque 595 580 personnes. « Nous franchissons un pas historique », affirmait hier M. De Koninck, en précisant que l'organisme allait probablement accomplir son 600 000<sup>e</sup> raccompagnement au cours de la nuit.

On appelle Opération Nez Rouge pour ne pas avoir d'histoires, les soirs de fête un peu arrosés. Ce qui ne veut pas dire que les bénévoles n'ont pas quelques histoires croustillantes à raconter. Comme celle de cet homme qui demanda aux bénévoles de le raccompagner sur la Rive-Sud. Après avoir sonné à la porte, l'homme eut la surprise de voir apparaître son ex-femme très en colère: il s'était rendu à son ancien domicile! Ou encore l'histoire à peine croyable de cet homme qui fit tourner en rond pendant de longues minutes ses raccompagnateurs sans pouvoir se souvenir de son adresse. Au moment où tout le monde commençait à désespérer, l'homme se tapa soudain sur le front: il habitait à Montréal et il s'était loué une chambre d'hôtel pour la nuit! « Les premières années, devoir appeler Nez Rouge était une véritable honte pour quelqu'un. Aujourd'hui, c'est une fierté », explique Claude Albert, un bénévole qui en sera cette année à sa 15<sup>e</sup> campagne.

À Québec, le centre nerveux de l'organisme est situé au 50, rue du Cardinal-Maurice-Roy, à proximité de la centrale de police du parc Victoria. Les fins de semaine et le soir du 31 décembre, deux centrales secondaires seront aussi en service. L'une se situera dans l'édifice du ministère du Revenu, à Sainte-Foy, tandis que l'autre s'installera dans le centre de formation Desjardins, à Lévis, sur l'avenue des Commandeurs. On peut obtenir d'autres informations en téléphonant à l'Opération Nez Rouge de sa région ou en communiquant avec la ligne Info-bénévoles au 1-877-639-7684.

Dans la région de Québec, le numéro demeure le même depuis 15 ans: 688-8080.

## STCUQ Une entente était à portée de main il y a un mois

### Il n'y aura conciliation qu'après la nomination d'un nouveau président

ROBERT FLEURY  
Le Soleil

■ QUÉBEC — Une entente aurait pu être conclue avec les chauffeurs, il y a un mois, mais la stratégie de négociation adoptée par la partie patronale à la demande des maires a tout fait avorter.

Pour tenter de sauver quelques sous qu'ils étaient prêts, finalement, à verser, ils ont amené les chauffeurs à voter la grève, puis Steve Cameron, Robert Chassé et Claude Larose à démissionner. Qui plus est, le règlement risque maintenant de coûter plus cher!

À quatre semaines d'une grève appréhendée, quatre mois après un rapport Beaudry dévastateur, la STCUQ vit l'une des plus graves crises de son histoire.

Selon le fil des événements reconstitué par Le Soleil, nous avons appris que le médiateur spécial Roger Lecourt aidé du conciliateur Jean Poirier avaient concocté une proposition de règlement que les deux parties étaient prêtes à accepter, à quelques détails près. Sauf que tout a dérapé.

Le Syndicat s'étant montré favorable, la direction de la STCUQ s'est adressée au conseil d'administration et aux maires de la CUQ pour obtenir un mandat de règlement en ce sens.

MM. Larose et Cameron auraient même déclaré aux maires « nous avons un règlement! »

Si les maires étaient prêts à accepter la proposition à quelques détails près eux aussi, ils ont choisi de déposer une offre de règlement globale inférieure, directement aux chauffeurs, au lieu de revenir devant le médiateur et le conciliateur pour répondre à leur proposition.

Avec le résultat que l'on sait: l'offre a été rejetée, un mandat de grève accordé, MM. Cameron et Chassé démissionnaient en blâmant la mairesse Andrée Boucher d'avoir divulgué publiquement une offre supérieure à ce qui avait été présenté, disant avoir perdu toute crédibilité auprès des chauffeurs. Claude Larose en faisait autant une semaine plus tard.

Interrogé, un de nos interlocuteurs explique que

la stratégie des maires en était une de négociations selon le scénario classique d'offrir moins que ce qu'on est prêt à accorder. « Ce n'est pas ce qui a été mis sur la table », avoue-t-il. Comme la mairesse Boucher a révélé le pot aux roses, les dirigeants de la STCUQ se sont sentis trahis, ridiculisés par les chauffeurs, et ils ont démissionné, n'ayant pas le « mandat » souhaité.

Devant cet échec, les positions des parties se sont cristallisées. Aujourd'hui, le Syndicat des chauffeurs nie avoir été proche d'une entente.

« Ce n'est pas vrai que nous avons été près d'une entente avec la partie patronale. Nous avons donné l'avis de grève pour le 7 janvier même si beaucoup de nos membres voulaient faire des pressions pour qu'on l'exerce avant », dit Richard Fortin, le négociateur syndical.

### CONCILIATION APRÈS LE 15

Par ailleurs, il n'y aura pas de rencontres de conciliation avant que le successeur de Claude Larose soit nommé au conseil de la STCUQ.

« Je vais attendre que le nouveau président de la STCUQ soit nommé avant de convoquer les parties », confirme le conciliateur Jean Poirier. La nomination des deux futurs membres du conseil est prévue pour mardi prochain, le maire suppléant de Québec, Claude Cantin, est pressenti à la présidence.

Par ailleurs, l'audition en vue d'indemniser les usagers de la STCUQ pour l'immobilisation des autobus, le printemps dernier, se tiendra telle que prévue au Loews Le Concorde, mercredi prochain, à 10h, confirme le Conseil des services essentiels. Elle avait déjà été reportée à deux reprises au cours des derniers mois.

De plus, le Conseil des services essentiels convoquera le Syndicat des chauffeurs et la STCUQ pour connaître la liste des services qui seront maintenus lors de la grève. Cette rencontre aura lieu au cours des derniers jours de décembre, durant les Fêtes.

Si l'on en croit des décisions rendues antérieurement, le Syndicat des chauffeurs doit maintenir un service minimal aux heures de pointe du matin et de l'après-midi, ainsi que pour le transport scolaire du midi.

## Appels au règlement

■ QUÉBEC — Si le maire de Beauport, Jacques Langlois, demeure confiant de voir la STCUQ et le Syndicat en arriver à une entente d'ici le 7 janvier, « mais il faut de la bonne volonté de part et d'autre », le porte-parole du Crutec, Alexandre Turgeon, croit que le transport en commun ne peut plus se permettre d'autres grèves des chauffeurs, les usagers ne peuvent surtout pas se priver d'autobus.

« La grève n'est pas dans l'intérêt de personne, ni des usagers, ni des chauffeurs! À chaque fois, nous perdons 10% des usagers. Ils optent pour un autre mode de transport. C'est une clientèle difficile à récupérer. Une grève est im-

pensable, il faut l'éviter à tout prix, mais ça ne veut pas dire qu'il faut tout donner », dit-il, lançant un appel au sens de responsabilité des chauffeurs.

Quant au président par intérim de la STCUQ et maire de l'Ancienne-Lorette, il craint qu'une autre grève ne soit « dramatique, car les gens n'y croiraient plus au transport en commun », dit Émile Loranger. « Le problème, c'est que les gens ne veulent plus payer, ni comme usagers, ni comme contribuables. Mais il va falloir que quelqu'un accepte de payer à quelque part et qu'on s'assoit ensemble », dit Émile Loranger. R.F.

## Québec attendra avant de s'en mêler

GILBERT LEDUC  
Le Soleil

QUÉBEC—Même si le Syndicat des chauffeurs de la STCUQ menace de débrayer le 7 janvier, le gouvernement du Québec n'entend pas intervenir, du moins pour le moment, pour empêcher une autre grève dans le transport en commun dans la capitale.

« Il reste encore trois longues semaines afin que les parties en viennent à une entente », affirme Robert-Charles Longpré, l'attaché de presse du ministre du Travail, Matthias Rioux.

Au cours des derniers jours, les conciliateurs nommés par le ministre Rioux ont suspendu les rencontres prévues avec les parties afin de permettre à la CUQ de compléter sa restructuration à la suite de la démission du président de la société de transport, Claude Larose. Le nom du nouveau grand patron devrait être connu dans quelques jours.

« Il faut laisser la CUQ faire son travail et permettre ensuite une reprise des pourparlers », commente M. Longpré en précisant que le ministre Rioux ne prenait pas le dossier des négociations à la STCUQ à la légère. « Nous sommes conscients qu'il y a maintenant un échéancier et que la pression pèse lourd sur les épaules de tout le monde ».

Du côté des députés péquistes de la région de Québec, on refuse, pour le moment, de s'alarmer quoique l'on ne cache pas qu'une grève serait mal venue en cette période de l'année.

« Je ne vois pas actuellement la nécessité d'une intervention gouvernementale », indique le député de La Pêtrie, Michel Côté. Pour sa consœur de Vanier, Diane Barbeau, il est encore trop tôt pour brandir le spectre d'une loi spéciale. « Donnons la chance aux parties de s'entendre et peut-être que la nomination d'un nouveau président leur permettra d'améliorer leurs relations ».

Pour Raymond Brouillet, député de Chauveau, un arrêt de travail à la STCUQ aurait des conséquences « catastrophiques » à la fois pour la clientèle et pour l'avenir du transport en commun dans la capitale. « Tous les efforts mis de l'avant pour accroître la clientèle et améliorer le service risquent, encore une fois, d'être anéantis par un conflit de travail », fait remarquer M. Brouillet qui, à l'instar de ses collègues de la députation péquiste de la région, demande aux parties négociantes de tout mettre en oeuvre pour éviter un débrayage au beau milieu de l'hiver.

Chez les libéraux, le nouvel élu de Limoilou, Michel Després, estime que la balle est dans le camp des maires. « C'est à eux, maintenant, en nommant un nouveau président, de rebâtir un nouveau rapport de force et de replacer les choses en vue d'une reprise des pourparlers qui permettra d'en arriver, nous le souhaitons ardemment à un accord négocié ». Pour le moment, les libéraux n'envisagent pas de réclamer le rappel de l'Assemblée nationale pour l'adoption d'une loi spéciale. « Nous n'en sommes pas encore là même si nous déplorons le geste posé par le syndicat. Il faut respecter les étapes et attendre la suite des choses », conclut-il.

PARFAIT POUR L'ÉCHANGE  
DE CADEAUX AU BUREAU...

De tous les...  
**CÔTE**  
97-98  
Un cadeau qui fera plaisir à tout coup!  
Points de vente :  
• dans toutes les librairies  
• au Soleil - 925, chemin Saint-Louis  
**14,95\$**

[www.lesoleil.com](http://www.lesoleil.com)

Jusqu'à **50%** de rabais sur les complets

SOLDE D'AVANT NOËL  
MODE MASCULINE

Économisez sur les plus belles collections de complets, vestons, pantalons, manteaux. De quoi rehausser votre garde-robe des fêtes!

Marchandise sélectionnée

Offrez La puce-à-porter de Noël, un certificat-cadeau électronique, en valeurs de 10 \$ à 500 \$, qui plaît à tout coup!

MAIL CHAMPLAIN (450) 672-4537 / CARREFOUR LAVAL (450) 682-4537 / PLACE STE-FOY (418) 652-4537

J E S U I S U N I Q U E

Stefory

**Idée cadeau**  
Pour Noël, faites inscrire les noms des personnes qui vous sont chères sur

**LE SABLIER DE L'AN 2000**

Inscription personnelle: 50\$ taxes incluses  
Entreprises et corporations: 250\$ taxes incluses

Téléphonez au 686-3456  
ou inscrivez-vous via le site Internet  
[www.lesoleil.com](http://www.lesoleil.com)

# CÔTÉ SUD

Visitez notre nouveau magasin à  
**Place Ste-Foy**

Profitez de nos  
promotions régulières

EN PLUS  
**DÉCEMBRE  
SANS TAXES**  
sur tout, tout, tout!

## Condamné pour des agressions sexuelles au centre de détention

RICHARD HÉNAULT  
*Le Soleil*

QUÉBEC — Un Américain de 34 ans, Richard Spencer, a été condamné hier à un an de prison pour avoir agressé sexuellement à deux reprises un codétenu du Centre de détention de Québec.

Les agressions se sont produites en mai, à travers le passe-plat de la porte d'une cellule de l'aile de protection. La victime était un jeune homme condamné à six mois de prison pour des attouchements sur des enfants.

Au terme du procès de Spencer, le juge Pierre Rousseau l'a également déclaré coupable d'extorsion et d'avoir proféré des menaces de mort, toujours à la même victime. La procureure de la Couronne, M<sup>me</sup> Sabrina Nadeau, et l'avocat de l'accusé, M<sup>me</sup> Sébastien St-Laurent, ont conjointement fait la suggestion au tribunal d'une peine d'un an, compte tenu que l'accusé avait déjà purgé près de cinq mois de détention préventive.

« Je ne suis coupable de rien, je n'ai aucun respect pour la victime, je n'ai aucun remords et je n'ai aucun respect pour votre décision », a lancé Spencer au juge avec arrogance et en anglais. Imperturbable, le magistrat a entériné la peine d'un an.

La preuve faite par M<sup>me</sup> Nadeau au procès a démontré que les deux hommes étaient détenus dans l'aile de protection du centre de détention, mais pour des raisons différentes. Si la victime y était en confinement dans sa cellule parce qu'il n'y avait pas de place ailleurs, Spencer y était gardé sous haute surveillance, circulant en permanence les chaînes aux chevilles. Il ne purgeait qu'une peine pour vol et entrave mais, aux États-Unis, il est recherché pour des voies de fait infligées à une vieille dame qu'il a laissée pour morte après lui avoir volé sa voiture.

Quoi qu'il en soit, Spencer a appris par le journal, le matin même de l'arrivée de la victime dans l'aile, les crimes pour lesquels il avait été condamné. Comme l'individu originaire du New Jersey circulait à loisir dans l'aile, distribuant café et rôtis aux codétenus qui en réclamaient, il a commencé par menacer la victime, lui extorquant d'abord sa montre puis son manteau.

Puis Spencer a demandé à voir le pénis de l'autre et lui a ordonné de se masturber pendant qu'il observait, à défaut de quoi il menaçait de tuer le jeune homme, qui découvrirait ainsi le monde des prisons. Il a tendu la main pour recueillir le sperme de la victime et lui a ordonné le lécher.

Ces actes ont été commis deux fois le même jour. Le lendemain, Spencer est revenu à la charge, ajoutant deux fois une nouvelle exigence: la jeune victime a dû se glisser le pénis à travers le passe-plat et le récidiviste déjà condamné à une peine de cinq ans lui a fait des fellations. Enfin, le triste sire a aussi exigé de pouvoir caresser les fesses du jeune homme, toujours à travers le passe-plat.

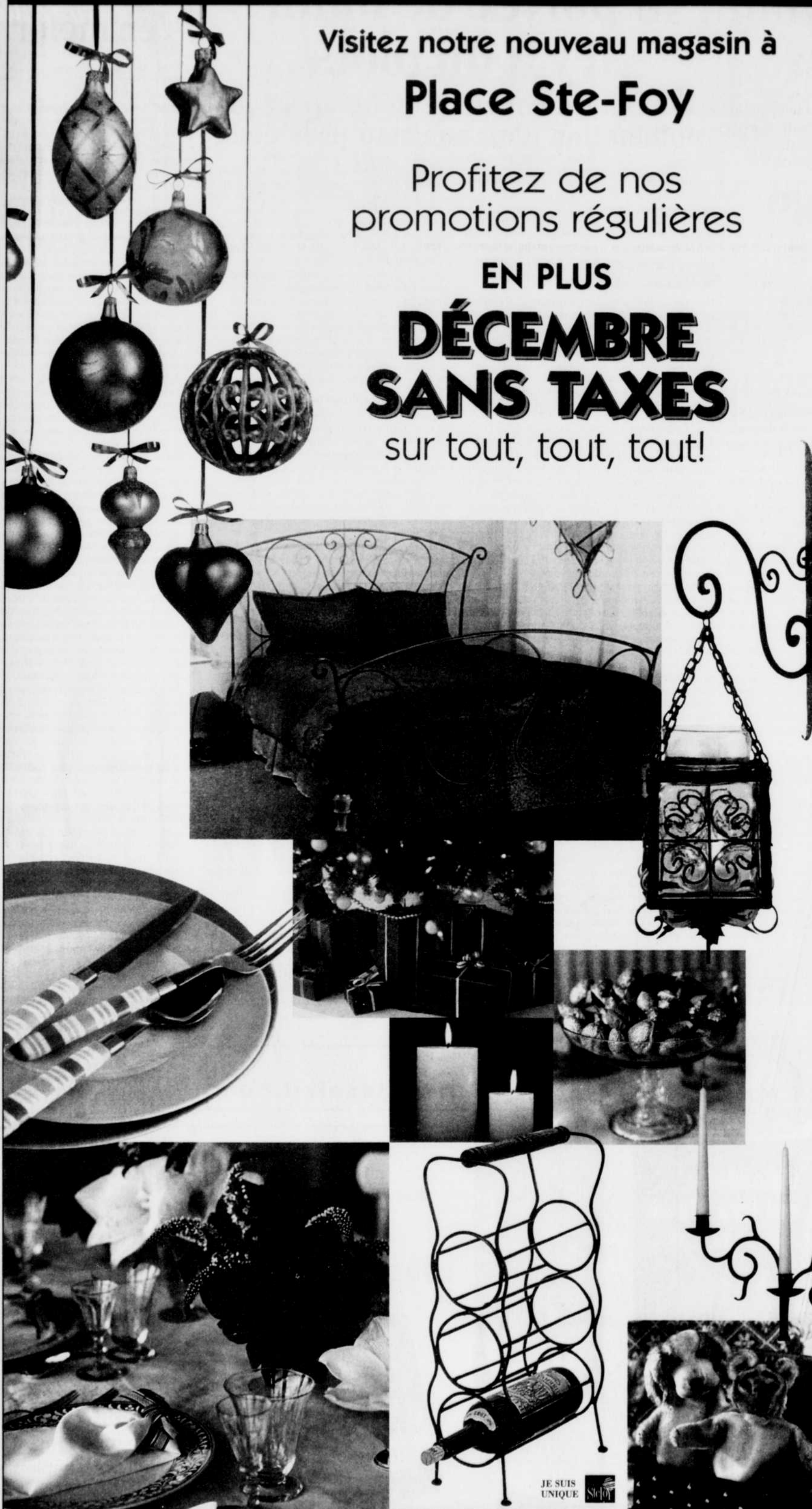
### EN BREF

#### Mercredi-pot

C'était la journée « marijuana » pour les policiers de Québec mercredi: ils ont tout d'abord trouvé sept livres de mari dans une résidence de la rue des Hirondelles, à Saint-Lambert, une cargaison d'une valeur de près de 48 000 \$. Personne ne se trouvait sur les lieux au moment de la perquisition et la police n'a pas suffisamment d'éléments pour relier l'endroit aux motards criminalisés. La chasse a été meilleure à l'appartement #2 du 550 de la 10<sup>e</sup> Rue, où l'Unité spéciale d'intervention a pu arrêter deux hommes âgés de 21 et 23 ans pour possession de stupéfiants dans le but d'en faire le trafic. Ils avaient en effet pour 20 430 \$ de marijuana et comparaitront par voie de sommation. I.M.

#### Jeune femme ivre

Une jeune conductrice en état d'ébriété a été à l'origine d'un impressionnant accident dans la nuit de mercredi à hier, sur la 25<sup>e</sup> Rue, à Québec. Le passager de la voiture a subi des blessures aux jambes. La jeune femme de 19 ans avait un taux d'alcoolémie de 0,15, soit près de deux fois la limite permise. Elle a été accusée de conduite en état d'ébriété. I.M.



MEUBLES • CUISINE • GOURMET • SALLE DE BAINS  
CADEAUX • LIVRES • LUMINAIRES • FER FORGÉ • ETC.

[www.lesoleil.com](http://www.lesoleil.com)

VAL-BÉLAIR

# Raynald Jean dit ne pas avoir voulu se venger

MARIE CAOUPETTE  
Le Soleil

■ QUÉBEC — « Aviez-vous la rage au coeur contre M. Beaudoin ? » C'est ce que demandait hier l'avocat de Val-Bélaire, M<sup>e</sup> Roger Pothier, à Raynald Jean au terme d'une troisième journée devant la commission municipale où le procureur doit démontrer que la Ville avait raison de congédier son directeur des travaux publics le 17 septembre.

Selon l'avocat, ce qui a été dit jusqu'ici serait minime en comparaison de ce qu'on entendra après Noël où 13 jours d'audience sont prévus. C'est « la grosse histoire, c'est du boeuf qui s'en vient ».

Rapportant hier des incidents survenus au cours des dernières années, M<sup>e</sup> Pothier insistait chaque fois pour que M. Jean décrive les sentiments que cela lui avait inspirés pour le maire Beaudoin. Jusqu'ici l'ex-directeur des travaux publics a admis avoir été déçu par la tournure de certains événements mais affirmait que cela ne l'avait pas rendu furieux et qu'il n'avait pas cherché à se venger; M. Jean avançait que rien ne l'a pas empêché de travailler comme avant.

L'avocat de la Ville a cherché à savoir si M. Jean a voulu se venger des policiers et du maire après que son épouse ait perdu son poste de répartitrice du 9-1-1. Selon l'avocat, il tentait de manipuler deux conseillers municipaux qu'il a conviés à constater que les policiers faisaient inutilement appel aux travaux publics. Si j'avais voulu nuire, j'en aurais parlé au directeur de la police, s'est défendu M. Jean.

« Êtes-vous dans le combat de votre

épouse contre Val-Bélaire », demandait le procureur. Signalons que M<sup>me</sup> Jean a porté plainte à la Commission des droits de la personne et que sa requête s'appuie sur des éléments que M. Beaudoin aurait transmis à M. Jean au cours d'une conversation. M. Beaudoin nie cependant avoir dit qu'il ne voulait plus embaucher de conjoints dans la fonction publique.

Est-ce que ces éléments n'amènent pas de la tension, la détérioration des liens de confiance réciproque », demandait M<sup>e</sup> Pothier? N'avez-vous pas constaté que l'attitude de M. Beaudoin devenait négative?

L'avocat a aussi interrogé M. Jean sur ses liens avec le candidat défait à la mairie, Patrice Robitaille. Il lui demandait s'ils ne partageaient pas tous deux l'impression que le climat de travail s'était détérioré à l'hôtel de ville et qu'il y avait un manque de communications entre les fonctionnaires et le conseil municipal, ainsi que ce candidat le mentionnait dans sa publicité électorale.

M<sup>e</sup> Pothier a aussi demandé à M. Jean si cela ne l'avait pas rendu « inconfortable » que le maire le questionne au sujet de certaines factures et des meubles que le directeur général faisait fabri-

quer dans l'atelier de la Ville. « Le lien commençait à se serrer autour de votre cou, il y avait une grande méfiance du maire envers vous. » L'attitude de M. Beaudoin était « extrêmement rafraîchie à votre endroit », poursuivait l'avocat. À cette question, M. Jean a révélé que M. Beaudoin lui avait dit de se méfier du directeur général et que ce dernier, mis au courant, avait répondu à M. Jean que le maire lui avait fait la même observation: méfie-toi de Reynald Jean!

Faire des travaux de rénovation chez le directeur général en 1997 n'indique pas une proximité entre vous, demandait M<sup>e</sup> Pothier? « J'ai fait la même chose chez M. Beaudoin », répondait M. Jean. Ce qui fit bondir l'avocat pour qui cela visait à « ternir la réputation du maire ».

Selon l'avocat de Val-Bélaire, ce serait encore la vengeance qui a amené M. Jean à vouloir congédier l'ébéniste qui a fabriqué les meubles de M. Thellend. À cette question, l'ex-directeur a dit qu'il n'y avait plus assez de travail pour le garder. Son adjoint, qui l'a remplacé pendant six mois en 1998, a refusé de le faire parce qu'il « ne voulait pas se mêler à cette histoire-là ». Malgré des évaluations négatives, le maire Beaudoin est intervenu pour garder cet employé.

Enfin, l'ex-directeur a nié avoir exprimé « de gracieux sentiments à l'égard du maire », en 1997, à un tournoi de golf. N'y a-t-il pas des gens qui « vous ont averti de ne pas aller plus loin », demandait l'avocat? « Je n'ai pas tenu de propos négatifs à cet endroit », répliqua M. Jean.

HÉMA-QUÉBEC

# Un centre de don de sang à Place Laurier

QUÉBEC—Afin de maintenir le niveau de la réserve collective de sang à l'approche des fêtes, Héma-Québec ouvre un mini centre de don de sang à la Place Laurier et compte y accueillir quelque 1000 donateurs au cours des deux prochains mois.

Les donateurs seront reçus tous les jeudis, vendredis et samedis jusqu'au 30 janvier 1999. L'objectif quotidien a été fixé entre 30 et 50 donateurs par jour.

L'ouverture de ce mini centre représente l'une des mesures visant à stabiliser le niveau de la réserve collective de sang et ainsi permettre à Héma-Québec, même en ce temps de Noël et du Jour de l'An, de répondre à l'ensemble des demandes des 117 hôpitaux du Québec.

Héma-Québec rappelle qu'il n'y a aucun risque d'attraper une maladie lors d'un don de sang, car tout le matériel est stérile, utilisé une seule fois et détruit après usage.

Toute personne en santé, âgée d'au moins 18 ans et pesant plus de 50 kilos (110 livres), peut participer à un don de sang. Les personnes admissibles peuvent donner de leur sang à tous les 56 jours, soit six fois par année. Pour de plus amples informations, composer le 418 650-7230.

Les  
**Choix** de  
Pierre Robitaille



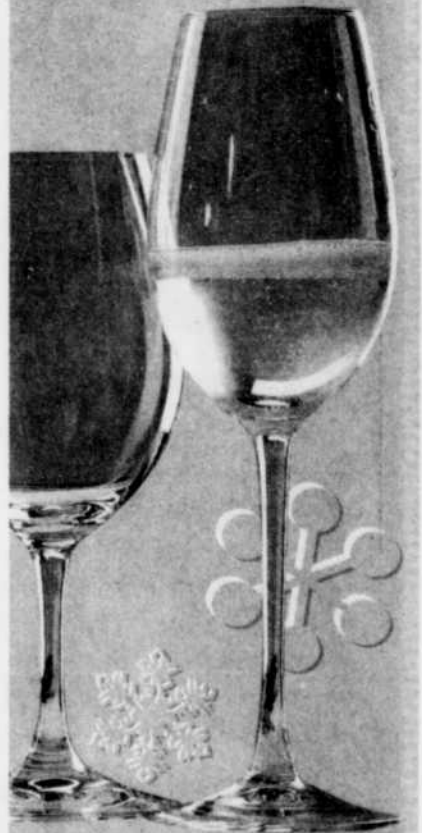
Un bref aperçu d'une prestigieuse collection affichant tous les goûts et toutes les couleurs, un choix incroyable offert dans une gamme de prix très variés.



CHATEAU LAGUIOLLE  
VIALIS

Faites plaisir à coup sûr, tous les amateurs de vin qui se respectent rêvent de posséder ce limonadier réputé meilleur au monde.

RIEDEL



Idéals pour apprécier les vins à leur juste valeur, des verres « dégustation » classiques à prix accessibles. Trois modèles disponibles en boutique: Sommelier, Vinum et Ouverture (illustré).

La boutique  
Pierre Robitaille

JE SUIS UNIQUE  
Stefoy  
653-7260  
CITE



CARDIGAN col tailleur 49.<sup>95</sup>  
Un cadeau exclusif, doux cardigan laine d'agneau, petit col à crans, à lui offrir dans la boîte-cadeau Simons en noix, mousse, marine, rouge, mais ou denim. P.m.g.tg.



À NOËL:  
LA TRADITION MAISON



GANT suède sport 19.<sup>99</sup>  
Chaud et robuste avec sa doublure peluche, son poignet à ruban élastique coupe-froid bordé velours. Noir ou café. 6 1/2 à 8. Rég. 25.00\*



FOURRE-TOUT façon cuir 12.<sup>99</sup>  
Une valeur Simons vraiment exceptionnelle! Un fourre-tout fermeture pression, pochette avant, deux longues bandoulières. Noir ou brun. Rég. 25.00\*



ROBE FENTE col bateau 39.<sup>95</sup>  
De Los Angeles spécialement pour twik à Noël, une mini robe pure mode avec sa fente genou, ses manches 3/4, sa nouvelle encolure. Noir, acier, chocolat, denim, rouge. P.m.g. Rég. 50.00\*

HEURES D'AFFAIRES DU TEMPS DES FÊTES: du 1er au 23 décembre, Place Ste-Foy et Galeries de la Capitale: du lundi au vendredi de 9h30 à 21h00, samedi de 9h30 à 17h00, dimanche de 10h00 à 17h00. Vieux-Québec: du lundi au samedi de 9h30 à 21h00, dimanche de 12h00 à 17h00.

Le certificat-cadeau Simons  
Le bon-cadeau qui laisse entièrement carte blanche!  
Disponible à toutes nos caisses



la maison  
**simons**

PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX-QUÉBEC  
\* LE PRIX RÉGULIER SIGNE LE PRIX ADUEL. CERTAINES SONT HABITUELLEMENT VENDU CHEZ SIMONS ET N'EST PAS UNE INDICATION DE PRIX ADUEL. EST VENDUE LA MAJORITÉ DES ARTICLES EN QUESTION.



# SEARS

## 2 JOURS

### SEULEMENT

#### Rabais

SUR TOUT DANS NOTRE RAYON DE MODE POUR HOMMES CETTE FIN DE SEMAINE

Ces gros rabais incluent:

- **Rabais 25%**. Tous les pantalons et hauts tout-aller Dockers™ et Huggo™ pour hommes
- **Rabais 25%**. Jeans Levi's™ et de grandes marques pour hommes
- **Rabais 25-40%**. Tous les peignoirs, pyjamas et tenues de détente pour hommes

#### moitié prix

COORDONNÉS DE CHAMBRE À COUCHER ASSORTIS

Incluant parures de lit, douillettes et coordonnés. Pour lit 1 place à G 2 places.

#### Rabais 30-40%

COORDONNÉS TRADITION™ POUR L'AUTOMNE ET LES FÊTES POUR FEMMES

Choix de vestes, pantalons en denim et vêtements Tradition Country Collection™

#### Tout l'électronique en solde

Rabais sur un vaste assortiment de téléviseurs, chaînes stéréo, téléphones sans fil, lecteurs de CD portatifs, composants audio, enceintes et chaînes compactes.

SONY HITACHI RCA  
Panasonic PIONEER  
ZENITH JVC SANYO

LIQUIDATION GIGANTESQUE DE COUSSINS  
Rabais sur une sélection de coussins en velours, chenille et tapisserie.  
Dans la limite des stocks

**Rien que 14<sup>88</sup>**  
LIQUIDATION DE NAPPE TONS UNIS, TOUS FORMATS  
#93025.  
Dans la limite des stocks. Le choix varie selon le magasin

**Rabais 10<sup>¢</sup>**  
SÉCHOIR TURBO VIDAL SASSOON™ GOLD SERIES  
#83705. Rég. Sears 34,99.  
**24<sup>99</sup>**  
Mini-séchoir. #83722. 9,99

**Rabais 10%**  
TOUS LES PETITS APPAREILS KENMORE™ ET TOUS LES PRODUITS DE SOINS PERSONNELS  
Le choix varie selon le magasin

**Rabais 6<sup>¢</sup>**  
PLATS CORNING  
Variés. Va au lave-vaisselle.  
#10661/2

## Rabais 20-50%

sur un assortiment de décorations de Noël, jouets et cadeaux pour toute la famille

(Jouets disponibles dans certains magasins seulement)

**Rabais 45%**  
PERCEUSE SANS CORDON CRAFTSMAN 12 V  
Vitesse variable, 3/8", mandrin à engrenage sans clé. #22495. Rég. Sears 299,99.  
**159<sup>99</sup>**

**Rabais 40%**  
PONCEUSE À RUBAN DE 3 X 21 PO  
Moteur de 7,5 A à une vitesse. Comprend cordon de 6 pi et sac à sciure. #25222. Rég. Sears 199,99.  
**119<sup>99</sup>**

**moitié prix**  
JEU DE 100 MINI-AMPOULES MUSICALES  
Pour l'intérieur. #25346.  
Rég. Sears 19,99.  
**9<sup>99</sup>**

**moitié prix**  
LUMIÈRES D'INTÉRIEUR NOMA™  
Jeu de 35. Doublement scintillantes. #25325. Rég. Sears 6,99.  
**3<sup>99</sup>**

**moitié prix**  
EMBALLAGE DE NOËL, 6 ROULEAUX  
#70096/7. Rég. Sears 14\$. Paq.  
**\$7**

**Rabais 40%**  
BLOC D'ALIMENTATION  
Comprend une rallonge, des prises, veilleuse et une barre d'alimentation. #48845.  
Rég. Sears 14,99.  
**8<sup>99</sup>**

**moitié prix**  
COUTEAU À CRAN D'ARRÊT  
Lame de 3 1/2" en acier inoxydable. Coffret inclus. #90560. Rég. Sears 14,99.  
**7<sup>99</sup>**

**Rabais 2<sup>¢</sup>**  
PAQUET DE 36 PILES 'AA' À HAUT RENDEMENT, Faites vos provisions pour Noël.  
#38575. Rég. Sears 9,99.  
**7<sup>99</sup>**

**Rabais 30%**  
LIQUIDATION DE TOUS LES POCHOIRS BLUE MOUNTAIN  
Rég. Sears 4,99-11,99.  
**3<sup>99</sup>-8<sup>99</sup>**  
Dans la limite des stocks. Disponible dans certains magasins.

**Rabais 30%**  
TOUS LES JOUETS PRÉ-SCOLAIRES SESAME STREET™

**Rabais 40%**  
BALLE LITTLE SMART DE V-TECH  
6 à 24 mois. 2 piles 'AA' (incluses). #91459. Rég. Sears 24,99.  
**14<sup>99</sup>**

**Rabais 1/3**  
CASSE-TÊTE WREBBIT  
Grand assortiment.  
Rég. Sears 29,99.  
**19<sup>99</sup>**

**Rabais 30%**  
TOUS LES ENSEMBLES DE GOLF DE FIN DE SÉRIE  
Dans la limite des stocks

**Rabais 10<sup>¢</sup>**  
VÉHICULE LUMIÈRE ET SON 'NO FEAR'  
3 ans et plus  
#58459. Rég. Sears 24,99.  
**14<sup>99</sup>**

**moitié prix**  
PISTE DE COURSE 'SMALL SOLDIERS'  
Pour 4 ans et plus. Requiert 4 piles 'C' (non incluses). #38402. Rég. Sears 29,99.  
**14<sup>99</sup>**

**Rabais 40%**  
NECESSAIRES À MODÈLE ASSORTIS  
2 niveaux de difficulté.  
10 ans et plus ou 12 ans et plus. Rég. Sears 14,99. Chac.  
**8<sup>99</sup>**

**Rabais 10<sup>¢</sup>**  
NECESSAIRE 'ANNEAUX MAGIC'  
6 ans et plus. #97410.  
Rég. Sears 39,99.  
**29<sup>99</sup>**

**Rabais 10<sup>¢</sup>**  
NECESSAIRE POUR LES ONGLES 'FINGERNAIL FUN'  
Faux ongles de 5 couleurs, paillettes et plus.  
6 ans et plus. #97414. Rég. Sears 34,99.  
**24<sup>99</sup>**

**Rabais 10<sup>¢</sup>**  
TUTEUR 'FLIP TOP' DE V-TECH  
Vocabulaire, maths, musique, formes/couleurs et plus. De 3 1/2 - 6 ans. Requiert 2 piles 'AA' (non-incluses). #91479.  
Rég. Sears 34,99.  
**24<sup>99</sup>**

**Rabais 30%**  
SEAU DE LEGO™ FREESTYLE™ AVEC T-SHIRT EN PRIME  
#50139. Rég. Sears 19,99.  
**13<sup>99</sup>**  
Une prime par client, dans la limite des stocks. Prime doit accompagner retour.

**PRIX DE RÉCLAME EN VIGUEUR LE SAMEDI 12 ET LE DIMANCHE 13 DÉCEMBRE 1998**

Dans la limite des stocks. Certains articles ont peut-être été déjà soldés au cours de la dernière semaine. Achats sur place.

SEARS

# LE QUÉBEC LE CANADA



Le pilote, un Ontarien de 29 ans, a été éjecté et son parachute a été retrouvé à quelque distance de l'épave du Tutor.

SASKATCHEWAN

## Une acrobatie de trop: un pilote meurt dans le crash de son Snowbird

MOOSE JAW, Saskatchewan (PC) — Un pilote des « Snowbirds » a trouvé la mort, hier, après que son appareil eût touché celui d'un autre membre de l'escadron de voltiges aériennes lors d'un vol d'entraînement près de Mitchellton, dans le sud de la Saskatchewan.

L'appareil, un CL-141 Tutor de Canadair, a pris feu et a été retrouvé en pièces dans un champ. Le pilote, le capitaine Michael VandenBos, âgé de 29 ans, originaire de Whitby, en Ontario,

avait pu s'éjecter et son parachute a été retrouvé à quelque distance de l'épave, a indiqué le lieutenant-colonel Ritchie Clements.

Le capitaine VandenBos a été localisé une heure après l'écrasement et transporté en ambulance à l'hôpital Union de Moose Jaw, où l'on n'a pu que constater son décès.

Quant au pilote de l'autre appareil, il a pu regagner sain et sauf la base de Moose Jaw, ont fait savoir les Forces ar-

mées. Les quatre autres avions Tutor de la formation n'ont pas été impliqués dans l'accident. Les enquêteurs dépêchés sur les lieux n'en ont pas encore déterminé les causes, mais ils ont précisé qu'il ne pouvait être imputable à de mauvaises conditions météorologiques. Il faisait froid et le temps était clair lors de la tragédie, vers 9h40 locales.

Le capitaine VandenBos avait déjà été instructeur et comptait plus de 500 heures comme professeur et 2000 heures

de vol en tout. L'accident est survenu lorsque les pilotes « amorçaient leurs exercices pour la nouvelle saison », a indiqué le commandant de l'escadron, le capitaine Darryl Shiyak. La moitié des 11 membres de l'escadron avait été nommée il y a six semaines, a-t-il dit. Cet escadron de Snowbirds avait présenté son premier spectacle à l'occasion du match de la coupe Grey à Winnipeg, en novembre.

Les pilotes de l'escadron des Snow-

birds sont extrêmement prudents, a soutenu le lieutenant-colonel Clements. Une commission d'enquête tentera de faire la lumière sur les événements, a déclaré l'officier.

Les Snowbirds ont été victimes de huit incidents et écrasements aériens depuis 1989; trois pilotes y ont laissé leur vie. Et bien que le Tutor soit à l'origine de deux accidents mortels, des tests remontant à 1990 concluent qu'ils sont en état de voler jusqu'en 2005.

TRANSFERTS FÉDÉRAUX EN SANTÉ

## Chrétien refuse de rencontrer ses homologues provinciaux

OTTAWA (PC) — Les provinces devront prendre leur mal en patience. Le premier ministre Jean Chrétien a refusé hier de convoquer une conférence fédérale-provinciale sur la santé avant le dépôt du prochain budget fédéral.

Au terme d'une conférence téléphonique cette semaine, les premiers ministres provinciaux avaient décidé de faire passer le dossier de la santé avant l'union sociale. Ils demandaient de s'asseoir autour d'une même table avec le premier ministre Chrétien pour tenter de le convaincre de rétablir les transferts aux provinces en matière de santé à leur niveau d'avant les coupes.

M. Chrétien a été on ne peut plus équivoque. « Il y aura un budget, vous verrez dans le budget ce qu'il y a dans le budget », a-t-il expliqué à l'issue de la réunion du conseil des ministres, hier. Il n'y a pas besoin d'avoir une réunion des premiers ministres pour avoir plus d'argent, je le sais très bien.

M. Chrétien a expliqué que les provinces avaient déjà une assez bonne idée du contenu du prochain budget, parce que des consultations ont déjà eu lieu entre les ministres des Finances. « Les consultations prébudgétaires sont faites par les ministres des Finances et elles ont déjà eu lieu. Qu'ils attendent après le budget. »

Les provinces estiment qu'elles ont

droit à un remboursement d'environ 6 milliards \$, soit environ le montant des coupes effectuées par Ottawa depuis quelques années.

M. Chrétien n'a pas voulu dire si les provinces pouvaient en espérer autant mais le changement d'humeur des premiers ministres provinciaux l'agace manifestement. « J'ai participé au processus et tout à coup, on parle d'argent. Très bien, nous attendrons le budget et on verra combien il y en a. »

Quant à l'union sociale, ce dossier n'est pas mort, a ajouté le premier ministre. « Ils ne m'ont pas demandé une rencontre sur l'union sociale. Je n'ai jamais dit non. J'ai dit laissons le processus évoluer. Les ministres vont se rencontrer, j'espère. La semaine dernière, il y avait une urgence, et là, il n'y en a plus. »

De son côté, le ministre des Finances Paul Martin a souligné que le fédéral suivait la « même procédure qu'il avait toujours suivie ». Les consultations prébudgétaires ont normalement lieu avec les provinces à l'automne « pour qu'il n'y ait pas de surprises ».

Quant à espérer un réinvestissement de 6 milliards \$ par l'entremise des transferts sociaux, M. Martin a dit croire que les provinces rêvent en couleurs. « Je pense que nos ressources sont assez limitées, je pense que c'est assez clair », a-t-il déclaré.

Les provinces craignent qu'Ottawa annonce un nouveau programme qui envahirait un domaine de compétence provinciale, par exemple un programme de soins à domicile.

COLÈRE À QUÉBEC

L'attitude du premier ministre fédéral Jean Chrétien a soulevé la colère et l'indignation, hier, à Québec. « Je suis extrêmement déçu. C'est une attitude incompréhensible », a déclaré le ministre des Affaires intergouvernementales, Joseph Facal, en prenant connaissance du refus de M. Chrétien de convoquer une conférence fédérale-provinciale pour la mi-janvier ou d'augmenter les transferts financiers aux provinces pour la santé.

Pour le ministre Facal, Ottawa a effectué des coupes financières de 6,5 milliards \$ par année dans les paiements aux provinces au niveau de la santé, « et il refuse de rencontrer les premiers ministres provinciaux sur une question aussi fondamentale ». « Qu'est-ce qui se cache derrière ce refus? Sont-ce de nouvelles intrusions fédérales en matière de santé qui seront contenues dans le prochain budget? », s'est demandé M. Facal.

Il a rappelé l'unanimité qui règne au Québec sur la nécessité qu'Ottawa ouvre ses coffres afin de remettre plus d'argent aux provinces. Le chef libéral, Jean Charest, et le chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, appuient Québec à cet égard, a-t-il noté.

NOUVEAU CONSEIL DES MINISTRES

## La machine à rumeurs s'emballa

Bouchard est convaincu que Rochon va s'en tirer

JEAN-MARC SALVET  
Le Soleil

■ QUÉBEC — Lucien Bouchard dévoilera mardi prochain la composition de son nouveau conseil des ministres. Le chef du gouvernement, qui planche sur l'équation gagnante depuis quelques jours, cherche à trouver le point d'équilibre entre nouveauté et continuité.

Comme à chaque exercice de genre, toutes les rumeurs ont trouvé leurs échos sur la Colline parlementaire depuis le scrutin du 30 novembre. Les premières voulaient que le chef du gouvernement forme des superministères.

Les derniers échos indiquent plutôt que le conseil des ministres sera allégé de deux ministères seulement. Le ministère des Services gouvernementaux, né cet automne, devrait passer par les oubliettes, ainsi que celui de la Métropole. Le nombre de ministères baisserait ainsi de 25 à 23.

Ce qui a permis au cabinet du premier ministre d'annoncer hier qu'il dévoilera ses nouvelles couleurs mardi, c'est la quasi-certitude qu'on a maintenant, dans l'entourage de Lucien Bouchard, que Jean Rochon traversera sans dommage le recomptage judiciaire ordonné dans sa circonscription.

Hier, au deuxième jour de l'exercice, le député de Charlesbourg conservait une avance de 39 voix sur son adversaire libéral, Denis Roy. Le rythme du dépouillement s'est accéléré puisque 84 boîtes sur 214 ont été examinées.

Jean Rochon fait partie des ministres qui pourraient changer de poste. Il hériterait de l'Éducation ou de la Sécurité du revenu. Pauline Marois le remplacerait à la Santé, Louise Harel prendrait la Justice, et Serge Ménard retournerait à la Sécurité publique, un ministère qui a perdu son titulaire avec la défaite de Pierre Bélanger, dans Anjou.

Les Affaires municipales iraient à Paul Bégin, le Développement régional à Rémy Trudel et les Transports à Robert Perreault.

Agnès Maltais, Linda Goupil et Diane Lemieux, les trois nouvelles élues du Parti québécois, devraient pour leur part accéder au conseil des ministres. M<sup>me</sup> Maltais prendrait les Affaires culturelles et M<sup>me</sup> Lemieux, la Sécurité du revenu — si cette tâche ne tombe pas dans les mains de Jean Rochon. Le nou-

vel élu des Îles-de-la-Madeleine, Maxime Arseneau, pourrait aussi les rejoindre au conseil des ministres. En revanche, Roger Bertrand et Denise Carrier-Perreault risquent d'être éjectés des lieux décisionnels. Matthias Rioux pourrait aussi être écarté.

Le vice-premier ministre Bernard Landry conserverait ses fonctions à l'Économie et aux Finances. Ce devrait aussi être le cas de Jacques Léonard, au Conseil du trésor, de Joseph Facal, aux Affaires intergouvernementales, de Nicole Léger, à la Famille et l'Enfance, et de François Legault, à l'Industrie et au Commerce.

Sur un autre plan, l'actuel chef de cabinet de Lucien Bouchard, Hubert Thibault, pourrait être nommé secrétaire général du Conseil exécutif en remplacement de Michel Noël de Tilly, qui retournerait à la Régie de l'assurance-maladie. Jean Royer, qui nie la rumeur, retrouverait ses fonctions de chef de cabinet, un poste qu'il a occupé sous Jacques Parizeau.

Chose certaine, le premier ministre lui-même n'a pas encore fini de dépecer et replacer toutes les pièces sur l'échiquier. Il continue de jongler avec le meilleur scénario possible.

C'est ce qu'il faisait, hier, semble-t-il, pendant que se déroulait à l'Assemblée nationale une touchante cérémonie soulignant le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Son absence a été d'autant plus remarquée que le chef de l'opposition, Jean Charest, s'était déplacé de Montréal pour y assister. Les ministres présents étaient incapables d'expliquer l'absence du chef du gouvernement. Ils ont laissé entendre qu'il travaillait à la formation de sa nouvelle équipe, ce qu'a aussi affirmé son entourage.

M. Bouchard a encore quatre jours pour figoler son jeu. D'ici là, comme le disait Jacques Parizeau, ceux qui savent ne parleront pas et ceux qui parleront seront ceux qui en sauront le moins.

« Il y aura un budget, vous verrez dans le budget ce qu'il y a dans le budget »

## « Inadmissible », estime Charest

JEAN-MARC SALVET  
Le Soleil

QUÉBEC — Jean Charest trouve inadmissible que Jean Chrétien refuse de convoquer une conférence fédérale-provinciale sur la santé comme l'ont demandé les premiers ministres des provinces en début de semaine.

« M. Chrétien n'a aucune raison de retarder une conférence qui ne pourrait être qu'utile », a déclaré, hier, le chef libéral à l'issue de la cérémonie marquant le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le chef de l'opposition suggère aux premiers ministres provinciaux de se réunir à la mi-janvier, que Jean Chrétien soit de la partie ou non. « Inévitablement, le gouvernement central sera obligé de tenir compte de cette évolution-là. Si ce n'est pas M. Chrétien, ce sera quelqu'un d'autre », a-t-il ajouté.

À titre de nouveau chef de l'opposition, le leader libéral n'a pas oublié de critiquer Lucien Bouchard en élargissant le débat à l'union sociale. « Malheureusement, on fait face à deux leaders qui semblent avoir de la difficulté à faire avancer le dossier. D'un côté, M. Chrétien, qui ne paraît pas pressé de faire une réunion des premiers ministres; de l'autre, M. Bouchard, qui a un discours contradictoire. »

Pour Jean Charest, le premier ministre du Québec ne parvient pas à établir sa « bonne foi » dans les dossiers touchant l'amélioration du fédéralisme canadien.

Le chef de l'opposition n'a pas manqué de faire allusion aux propos du conseiller de Lucien Bouchard, Jean-Roch Bolduc, qui a avoué que les coups de semonce du premier ministre québécois sur l'union sociale durant la campagne étaient improvisés.

Les Québécois ne doivent pas la « trouver drôle », a-t-il dit. « Tout ça remet sérieusement en doute la capacité du gouvernement du Québec à contribuer au succès des négociations sur l'union sociale. »



Jean Charest a prononcé son premier discours en tant que chef de l'opposition, hier, lors de la cérémonie soulignant le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, à l'Assemblée nationale. Quant à Lucien Bouchard, il brillait par son absence.

# Le Parlement loue la ténacité et la joie de vivre de la députée Cohen

## La Chambre ajourne ses travaux jusqu'au 1<sup>er</sup> février

■ OTTAWA (PC) — La séance parlementaire s'est terminée hier sur une note de tristesse, après le décès de la députée libérale de Windsor-St. Clair, Shaughnessy Cohen, mercredi vers 21h.

En hommage à cette avocate passionnée pour la justice qui faisait spontanément rire ses collègues, la Chambre a ajourné ses travaux peu avant

10h30 hier. Les travaux devaient se prolonger jusqu'à 18h30 mais il était très évident que les députés n'étaient pas d'humeur à faire de grands discours, ni à s'invectiver lors de la période des questions, a précisé le leader parlementaire du gouvernement en Chambre, Don Boudria.

Dans une ambiance triste et solennelle, les partis ont tenu à rendre hommage la députée ontarienne. Du haut des tribunes publiques, son mari et sa belle-fille fixaient les parlementaires.

La ministre du Patrimoine Sheila Copps pleurait à chaudes larmes, tout comme la ministre de la Justice Anne McLellan qui partageait un appartement à Ottawa avec M<sup>me</sup> Cohen.

### HÉMORRAGIE CÉRÉBRALE

M<sup>me</sup> Cohen s'était affaïssée derrière son banc de députée en Chambre peu après la période des questions, mercredi. Aidé de ses collègues, le réformiste Grant Hill, un médecin, avait essayé de la réanimer avant l'arrivée des ambulanciers. Ce fut peine perdue. M<sup>me</sup> Cohen est décédée en soirée à l'hôpital d'une hémorragie cérébrale.

Selon le premier ministre Jean Chrétien, M<sup>me</sup> Cohen, fidèle à son devoir de parlementaire, avait reporté une intervention chirurgicale à la semaine prochaine, après la levée des travaux parlementaires.

Il a qualifié cette députée de « femme exceptionnelle qui n'avait que des amis et beaucoup de joie de vivre. La dernière soirée qu'elle a passée avec nous, c'était à la réception du caucus où elle était le boute-en-train de la réception. Alors c'est une grosse perte, c'est triste. C'est une femme qui a vécu pour rendre service et elle a eu une très grande vie. »

Le ministre des Finances Paul Martin, qui veillait à ses côtés à l'hôpital, a qualifié son amie de « courant d'air frais ».

« Elle était unique, tout le monde l'aimait, a-t-il dit. Je me suis réveillé ce matin en espérant que j'avais fait un cauchemar. Ce n'était pas le cas. »

Hier, la Chambre des communes était encore sous l'effet du choc.

D'un commun accord avec tous les partis, plusieurs conférences de presse ont été annulées, dont celle que devait tenir le président du comité des Finances Maurizio Bevilacqua sur les fusions bancaires.

Le premier ministre Jean Chrétien a donné le ton en parlant des préoccupations sociales et juridiques de M<sup>me</sup> Cohen, une libérale farouchement partisane connue pour son franc-parler. À titre de présidente du comité de la Justice, elle s'était gagnée le respect de tous ses collègues.

« Une soeur nous a quittés », a déclaré le premier ministre.

« Elle avait des convictions profondes et elle savait aussi se faire des amis. La vie pour elle était

le travail le jour, et aussi elle savait profiter de la vie. »

Le réformiste Randy White a reconnu que M<sup>me</sup> Cohen était irremplaçable, qu'elle avait un esprit d'entraide et un humour sans égal. La leader néo-démocrate Alexa McDonough et sa collègue conservatrice Elsie Wayne ont également fait l'éloge de M<sup>me</sup> Cohen.

Sur ce, la Chambre a ajourné ses travaux jusqu'au 1<sup>er</sup> février.



Une gerbe de roses rouges avait été déposée hier sur le banc de Shaughnessy Cohen. Tout comme le conservateur Peter Mackay, les députés n'avaient pas le cœur à discuter hier en Chambre.

Elle avait reporté une intervention chirurgicale

Une tradition maison qui laisse entièrement carte blanche:



## le certificat-cadeau Simons!

Offert à toutes nos caisses

la maison **simons**

PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX-QUÉBEC

## Les francophones songent à poursuivre l'Ontario

Pour s'assurer d'obtenir des écoles adéquates pour l'éducation de leurs enfants dans la région d'Ottawa, les francophones songent à poursuivre le gouvernement ontarien devant les tribunaux. Le Conseil des écoles catholiques de langue française du Centre-Est (CECLFCE) devra vraisemblablement fermer 16 écoles pour se conformer au nouveau modèle de financement imposé par le ministère de l'Éducation. Mais selon le CECLFCE, le modèle de financement du gouvernement ne peut être appliqué à ses écoles sans des effets dévastateurs pour les enfants francophones. Les francophones ont absolument besoin de nouvelles écoles comme à Carleton Place, où les enfants reçoivent leurs cours dans un entrepôt, et à Orleans, où l'école Nouveaux Horizons est surpeuplée. (PC)

**HÉBERT MUSIQUE**  
(À LA PYRAMIDE DE SAINTE-FOY)

Guitare et ampli **319\$ + tx**

**Recevez gratuitement**

- Un cours de guitare (1 heure)
- Un porte-pic
- Un câble de 8 pieds
- 6 ajustements gratuits de l'instrument pour 2 ans (valeur de 300\$)
- Un étui souple

Guitare garantie 7 ans  
Pièces et main-d'œuvre

2360, CHEMIN SAINTE-FOY (CENTRE INNOVATION) SAINTE-FOY: **654-0905**

**L'Étalon**

**WATERMAN**

La collection comprend: stylo plume, stylo à bille, portemine et stylo à bille roulante.  
La collection disponible en quatre couleurs laquées: noir, rouge, vert et bleu.  
À partir de 200\$ chacun. Offert dans un écrin de luxe.  
Les plus grandes marques aux meilleurs prix.

BOULIQUE DU **Style**

PLACE LAURIER GALERIES CHAGNON  
SAINTE-FOY LEVIS  
AUSSI À LAVAL ET SAINT-BRUNO

À NOËL:  
LA TRADITION MAISON

**LE PANTALON**  
pyjama  
taille cordon  
**19.99**

Le style pure mode de la saison en exclusivité à La Guépière. Un essentiel pour flâner, pour dormir et même pour sortir! Imite pur coton, taille cordon coulissant, carreaux en tons dominants de crème lime, vin marine. Pm g. Reg. 25.00. Avec notre cami spaghetti 9.99.

la maison **simons**

PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX-QUÉBEC

LE PRIX FIGURER SIGNIFIÉ LE PRIX AUQUEL CEZ ARTICLE EST HABITUELLEMENT VENDU CHEZ SIMONS ET N'EST PAS UN PRIX D'ÉTUDE. LA MAJORITÉ DES ARTICLES EN QUESTION.

## Prix Droits et Libertés à Martha



Une bénévole de 69 ans de l'hôpital Douglas, Martha Bishop et une militante autochtone, feu Monique Sioul, ont reçu hier le Prix Droits et Libertés 1998. Les deux récipiendaires ont reçu leur prix des mains du président de la Commission des droits, M<sup>re</sup> Claude Fillon, au Salon rouge de l'Assemblée nationale. M<sup>me</sup> Bishop a mis en place des mesures pour améliorer le sort des patients. Quant à M<sup>me</sup> Sioul, décédée en octobre 1997, elle a milité à la défense des femmes autochtones. (PC)

## Ça va brasser dans les cégeps

### La FECQ prépare son plan d'action

BRIGITTE BRETON  
Le Soleil

■ QUÉBEC — La Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) prévoit une session d'hiver perturbée dans les cégeps. Une centaine de jeunes se réunissent demain à Trois-Rivières pour concocter un plan d'action pour que les cégeps redeviennent des établissements d'enseignement accessibles et de qualité.

« La soupe est chaude », affirme Philippe Leclerc, président de la FECQ. « La ministre de l'Éducation doit réfléchir. Les jeunes dans les cégeps existent et ils veulent réussir. Ils ne veulent pas du démantèlement du réseau collégial, de frais exigés pour tout et pour rien et de diplômes institutionnels ».

Depuis des mois, la FECQ dénonce le manque de ressources financières et matérielles dans les cégeps. Elle réclame plus de personnel pour encadrer les étudiants, des bibliothèques et des laboratoires accessibles et bien garnis, et des classes de cours moins surchargées.

La FECQ revient aussi à la charge pour que le Québec récupère sa part des Bourses du millénaire. « Avec ces 20 millions \$ par année, le Québec pourrait abolir la taxe à l'échec, les frais champignons et améliorer le système de prêts et bourses ».

Les représentants d'une quarantaine d'associations étudiantes (membres ou non de la FECQ) sont attendus demain, au cégep de Trois-Rivières, pour un sommet étudiant collégial.

#### Elle réclame plus de personnel, des bibliothèques, des laboratoires bien garnis

Le dernier sommet étudiant remonte à 1996 et avait précédé de quelques mois la grève générale de l'automne. Philippe Leclerc ne cache pas que le sommet de la fin de semaine a comme but de raviver la flamme militante chez les cégepiens.

La FECQ se promène depuis deux semaines pour « buster » le mouvement étudiant. Philippe Leclerc a confiance. Avec les négociations pour le renouvellement des conventions collectives des professeurs et des autres employés de cégeps, la grogne des collégiens pourrait engendrer quelques perturbations dans les cégeps. « Les moyens d'action lourds ne sont pas exclus », selon le dirigeant de la FECQ.

## Et les profs en remettent

### Pas de relevés de notes

■ MONTRÉAL (PC) — Les professeurs d'au moins 26 cégeps s'apprentent à retarder la remise des notes de fin de session de leurs étudiants dans le but de faire pression sur le gouvernement.

Les syndicats d'enseignants affiliés à la Fédération nationale des enseignants de cégep (FNEEQ) protestent ainsi contre la reconduction d'une coupe salariale équivalant à 9,3 jours de congé sans solde, mesure imposée l'an dernier et qui ne devait être que temporaire.

La FNEEQ demande également au gouvernement de cesser de se traîner les pieds et de faire connaître ses offres en vue du renouvellement des conventions collectives, échues depuis le 30 juin.

La retenue des notes, « pour une période limitée », aura nécessairement pour effet de bousculer l'organisation de la session d'hiver en prolongeant la période d'inquiétude chez les étudiants ne sachant pas s'ils ont ou non réussi tel ou tel cours. Mais surtout, cette retenue créera des problèmes administratifs pour les directions de collège.

Le président de la FNEEQ, qui tient un conseil fédéral à Montréal, prévient par ailleurs que d'autres boycottages suivront. La FNEEQ représente les enseignants de 34 cégeps : 28 d'entre eux ont déjà voté sur la retenue de notes et 26 l'ont approuvée.

Des problèmes en vue pour les directions

## Récolte prometteuse pour Stéphan Tremblay

### Dépôt d'une pétition de 50 000 noms sur la mondialisation

■ OTTAWA (PC) — Sept mois après être sorti de la Chambre des communes avec son fauteuil sous le bras, le député bloquiste Stéphan Tremblay a produit hier le premier résultat tangible de son geste d'éclat.

Il s'agit d'une pétition de 50 000 noms qui a été déposée au Parlement et qui exige la formation d'un comité parlementaire pour étudier les effets de la mondialisation. « Ma démarche a pour but de provoquer un débat de société sur la mondialisation », a expliqué le député lors d'une conférence de presse.

« Je crois que le débat, autant parlementaire qu'au sein de la population, semble prendre de l'ampleur et qu'il s'accroîtra dans un avenir rapproché, notamment grâce au comité parlementaire. Si mon geste n'avait que cette répercussion, j'en serais satisfait. »

Les 50 000 noms de la pétition ont été récoltés

partout au Canada, mais proviennent surtout de la circonscription de M. Tremblay (Lac-Saint-Jean). Le jeune député de 25 ans avait fait parler de lui en avril lorsque, dans un geste de protestation contre les limites de son travail de parlementaire, il avait quitté la Chambre des communes en emportant son fauteuil de député — qu'il a rendu par la suite.

Hier, M. Tremblay était accompagné de représentants de l'Association des citoyennes averties (un organisme de sa circonscription), du Conseil des Canadiens et de la Coalition des associations de consommateurs du Québec.

Le député a admis que son geste était pour l'instant isolé au Parlement, c'est-à-dire qu'il n'avait pas l'appui des autres partis. Cependant, il ne désespère pas puisqu'il estime que le gouvernement ne peut pas rester insensible devant une pétition d'une telle ampleur. À son avis, on ne peut pas rester indifférent devant les effets de la mondialisation, qui causent de la pauvreté.

Vendredi,  
samedi et  
dimanche

11, 12 et 13  
décembre

Obtenez un  
rabais de

**7%**  
équivalant à la TPS

Des rabais  
sur des  
cadeaux  
pour  
tous

Coupons-rabais en vigueur pour 3 jours seulement

De super rabais sur une sélection de marchandise partout en magasin, en plus de nombreuses autres offres!

**30% de rabais**

sur toutes les tenues  
de nuit Vanity Fair.

En vigueur jusqu'au 13 décembre.

**30% de rabais**

sur tous les dessous  
Steve Madden.

En vigueur jusqu'au 13 décembre.

**10\$ de rabais**

sur le prix courant  
de tous les sacs à main  
pour femmes.

En vigueur jusqu'au 13 décembre.

**25% de rabais**

sur le prix courant  
de tous les chapeaux,  
écharpes et gants  
Casual Connection.

En vigueur jusqu'au 13 décembre.

**5\$ de rabais**

sur le prix courant  
de tous les foulards  
Anne Klein, Echo  
et Liz Claiborne.

En vigueur jusqu'au 13 décembre.

**25% de rabais**

sur le prix courant de tous les  
ensembles de draps en  
finette, couettes, couvertures  
et surmatelas de plumes.

En vigueur jusqu'au 13 décembre.

**Obtenez  
un rabais de 8%**

équivalant à la TVQ  
sur tous les bijoux et  
montres à prix courant.

En vigueur jusqu'au 13 décembre.

Sauf bijoux de succession, bijoux fins, montres Calvin Klein, Gucci, Swatch, Yves Saint Laurent et montres de prestige.

**25% de rabais**

sur tous les  
soutiens-gorge et  
culottes en paquet de 2  
de marques WonderBra,  
Warner's et Vogue Bra.

En vigueur jusqu'au 13 décembre.

**50% de rabais**

sur le prix courant  
de tous les oreillers  
et de la literie  
dans un sac.

En vigueur jusqu'au 13 décembre.

**25% de rabais**

sur tous les verres  
sur pied et articles  
décoratifs en cristal.

En vigueur jusqu'au 13 décembre.

**25% de rabais**

sur tous les  
sous-vêtements  
d'hiver pour femmes.

En vigueur jusqu'au 13 décembre.

**5\$ de rabais**

sur le prix courant  
de tous les portefeuilles  
pour femmes.

En vigueur jusqu'au 13 décembre.

Tous nos magasins  
ouvrent à 8 h 30 le samedi.

Heures de magasinage des fêtes  
Eaton aux Galeries de la Capitale et à Place  
Sainte-Foy: du lundi au vendredi, 9 h 30 à 21 h;  
samedi, 8 h 30 à 17 h; dimanche, 9 h à 17 h



PAIX JOIE AMOUR PAIX JOIE AMOUR PAIX

## Grande première québécoise

### Canadair Bombardier assemble un avion en français uniquement

MONTRÉAL (PC) — Un autre pas vient d'être franchi dans le processus de francisation des milieux de travail, cette fois chez le transporteur aérien Canadair Bombardier.

Tous les manuels, les cahiers de montage, les fiches, le programme d'ordinateur ont été conçus et rédigés en français pour le futur avion CRJ-700 qui sera bientôt construit. Il s'agit donc d'une nouvelle technologie pensée et rédigée en français.

Le tout fait «des dizaines de milliers de pages», soulignait en conférence de presse hier Robert Guay, coordonnateur québécois de l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale (AIMTA-FTQ). «Pour la première fois de l'histoire de Canadair, on assemblera un avion uniquement en français», se réjouissait pour sa part Henri Massé, président de la FTQ.

Ce travail a été réalisé en collaboration avec l'Office de la langue française. La FTQ a même organisé une mission d'observation en France, dans le milieu de l'aéronautique.

M. Massé souligne que ce gain du français dans les milieux de travail n'est pas seulement important au plan culturel, mais aussi au plan des conditions de travail. «Les gens ne s'imaginent pas ce que c'est que de travailler dans une autre langue» que tous ne comprennent pas toujours parfaitement.

Travailler dans de telles conditions peut poser des problèmes de santé et de sécurité au travail, sans compter le stress supplémentaire.

Des travailleurs ne comprenant pas tous les manuels d'instructions techniques en anglais devaient apprendre par cœur les tâches à accomplir, relatait de son côté Mathieu Moody, membre syndical du comité de francisation chez Canadair Bombardier. Grâce au nouveau matériel en français, «les travailleurs vont être en mesure de comprendre de A à Z ce qu'ils produisent».

Gérald Paquet, de l'Office de la langue française, a souligné qu'il appartient maintenant aux travailleurs de «s'approprier la terminologie française» et de l'utiliser quotidiennement, pour qu'elle entre dans les moeurs.

## COMITÉ SUR LE CRASH DE FREDERICTON

# Les compagnies d'aviation tentent d'éviter les balises obligatoires

HALIFAX (PC) — Les compagnies d'aviation canadiennes tentent un ultime effort pour éviter que Transports Canada ne rende les balises obligatoires sur tous les appareils de passagers, alléguant que cette décision n'améliorerait pas nécessairement la sécurité.

La mesure, qui devrait être autorisée au cours d'une rencontre tenue à Ottawa aujourd'hui, vise à combler une lacune dans la réglementation. Cette lacune fut identifiée à la suite de l'écrasement d'un avion régional d'Air Canada au Nouveau-Brunswick il y a près d'un an, le 16 décembre 1997, tout près de la tour de contrôle.

Les équipes de sauvetage de l'aéroport de Fredericton mirent près de 15 minutes à déterminer si l'appareil s'était vraiment écrasé, alors qu'un épais brouillard recouvrait le secteur. Neuf passagers furent grièvement blessés lorsque l'avion s'écrasa sur

des arbres après avoir glissé hors de la piste.

L'appareil ne disposait pas de balises de sécurité, qui émettent un signal d'urgence au moment d'un écrasement et auraient pu alerter les équipes au sol. Les employés de l'aéroport durent sillonner la piste d'atterrissage dans tous les sens pour tenter de repérer l'avion disparu, avant de rencontrer un passager qui les informa de l'écrasement.

Les enquêteurs du Bureau de la sécurité des transports du Canada ont demandé à Transports Canada de mettre fin à l'exemption sur les balises de sécurité, qui touche les réactés multimoteurs circulant dans des couloirs fréquentés au sud du cercle arctique. Aucun autre pays n'accorde ce genre d'exemption qui remonte aux années

70, alors que les réactés étaient jugés très fiables.

L'Association du transport aérien du Canada estime que plus de 100 appareils devraient subir des modifications, ce qui représenterait un investissement de 2 à 3 millions \$.

Le porte-parole du groupe de pression, Fred Jones, précise que c'est avant tout une question de principe. Les gros avions de passagers disposent de plusieurs autres systèmes de sécurité

qui rendent les balises superflues, dit-il. Et rien ne prouve que lors de l'écrasement de Fredericton, une balise aurait accéléré les opérations de sauvetage.

Le groupe a soumis un document dissident au comité de Transports Canada chargé d'étudier la question aujourd'hui.

**Rien ne prouve qu'une balise aurait accéléré le sauvetage, estime le porte-parole du groupe de pression**

## EN BRÈF

### Liza Frulla au Conseil des arts du Maurier



Liza Frulla

L'ex-députée libérale à l'Assemblée nationale Liza Frulla a été nommée au sein du conseil d'administration du Conseil des arts du Maurier, un organisme privé de financement des arts. M<sup>me</sup> Frulla, qui a aussi été ministre de la Culture et des Communications, anime actuellement l'émission *Liza* à la télévision de Radio-Canada. Fondé en 1971, le Conseil des arts du Maurier a pour mandat de soutenir et de promouvoir divers projets artistiques afin d'attirer de nouveaux publics et favoriser ainsi le développement des arts au Canada. (PC)

## PROCÈS FLAHIFF

### La défense veut interroger la police suisse

Le juge Serge Boisvert, de la cour du Québec, décidera lundi si une commission rogatoire doit être tenue en Suisse pour interroger des policiers helvétiques impliqués dans l'enquête sur le juge Robert Flahiff, présentement en procès pour blanchiment de 1,7 million \$. M<sup>me</sup> Christian Desrosiers et Claude Girouard, les avocats du juge, estiment que des irrégularités ont été commises en Suisse. Ils se plaignent entre autres de la façon dont on s'y est pris pour trouver le compte de la société du trafiquant Paul Larue, pour le compte de qui Flahiff et l'avocat Gérald Lavoie auraient blanchi l'argent. Comme ils ignoraient où était le compte, les policiers ont saisi tous les comptes d'une société de gestion qui gérait entre autres le compte de Larue. Dans cette multitude de comptes, ils ont fini par retracer celui d'Altor Trading Corp., du Panama, contrôlée par Larue et pour laquelle Flahiff et Lavoie avaient pouvoir de gestionnaires. Ce procédé serait l'équivalent d'une «expédition de pêche» policière violant les droits de Flahiff, selon la défense. Toutes les informations en découlant pourraient être exclues par le juge, s'il estimait que l'action policière déconsidère l'administration de la justice. (PC)

## MANIFESTATION À VANCOUVER

### Cascade de plaintes

La police de Vancouver saisira les vidéocassettes des médias et mènera d'innombrables entrevues afin d'évaluer au moins six plaintes de brutalité portées contre elle à la suite d'affrontements avec des manifestants lors d'une visite du premier ministre Jean Chrétien, cette semaine. L'un des responsables de l'enquête menée à l'interne par le service de police de Vancouver, le sergent Michael Barnard, n'est pas surpris que des plaintes aient été portées officiellement. «Il y avait là 800, 1200 ou je ne sais combien de personnes, explique-t-il. Les problèmes de contrôle de foules amènent souvent ce genre de situations.» Selon Garth Mullins, qui avait organisé la manifestation, la demi-douzaine de plaintes n'est que la pointe de l'iceberg. Il précise que les membres de son groupe nouvellement formé, le «comité d'accueil de Jean Chrétien», porteront plainte afin que leurs revendications soient considérées. «Ce n'est pas que nous fassions tellement confiance au processus, dit-il, mais nous voulons avoir des documents sur ce que s'est passé. Une enquête de la police sur des policiers mène à une impasse.» L'équipe du sergent Barnard obtiendra des mandats de perquisition pour avoir accès aux vidéocassettes des médias, et évaluera en outre des vidéocassettes tournées par des policiers qui filmaient la manifestation. L'équipe d'enquêteurs, qui a reçu jusqu'à maintenant 112 plaintes cette année, soumettra un rapport au directeur du service, et des mesures disciplinaires pourraient être prises contre certains policiers. (PC)

## Richard Glen cité à son procès

Encore une fois, l'ésotériste Richard Glen a été cité à son procès sous trois accusations d'agressions sexuelles qui seraient survenues il y a une quinzaine d'années. Comme il a choisi de se faire entendre par un juge et un jury, il devra se présenter en Cour supérieure le 19 février. Hier, d'entrée de jeu, Glen a donné congé à son avocate et a entrepris une discussion sémantique avec le juge Guy Fortier, qui n'a pas apprécié la démarche. Il l'a envoyé s'asseoir dans la salle. Disant craindre les cancanes dans la ville de Saint-Hilaire, où il demeure, Glen a demandé à la cour de lui accorder une ordonnance de non-publication sur les témoignages à être entendus. Le tribunal a accepté, mais a refusé sa demande de huis clos. Il a quitté le palais de justice de Saint-Hyacinthe anxieux à l'idée que les experts qu'il veut convoquer en défense ne puissent se présenter à temps. (PC)

# Juste à temps pour Noël!

Plus ces offres spéciales!

### Pour femmes

#### 40 % de rabais

Manteaux pleine longueur en laine

#### 30 % de rabais

Chandails\*\*  
Attitude, Casual Connection, The Work Connection et Summit Place. Tailles courantes, petites et spécialisées. Sauf modèles en cachemire The Work Connection et les nouveaux arrivages du printemps.

#### 30 % de rabais

Toutes les tenues de sport Nike, Adidas, Reebok et autres.

#### 25 % de rabais

Mode des fêtes  
Tout-aller, velours carrière, tissus d'aspect vieilli, éponge velours et tissus scintillants.

#### 25 % de rabais

Toutes les robes des fêtes  
Sauf les robes en velours à 99\$.

#### 25 % de rabais

Denim Attitude  
Tailles courantes, petites et spécialisées.

### Autres rabais spéciaux

#### Jusqu'à 40 % de rabais

Liquidation mode designer  
Rabais sur une sélection de mode designer pour hommes et femmes.

#### Jusqu'à 30 % de rabais

Tous les chandails pour hommes et enfants. Chandails d'automne et d'hiver à prix courant. À l'achat de 1, 25 % de rabais, à l'achat de 2 ou plus, 30 % de rabais.

Liquidation semi-annuelle de chaussures Eaton. 25% à 40% de rabais sur une sélection de chaussures, bottes et chaussures de sport pour hommes, femmes et enfants. EN COURS!

### Pour hommes

#### Jusqu'à 40 % de rabais

North country  
Jusqu'à 40 % de rabais sur vêtements North Country pour hommes. À l'achat d'un article de notre collection de vêtements sport, 25 % de rabais. À l'achat de 2 articles, 30 % de rabais. À l'achat de 3 articles ou plus, 40 % de rabais. De notre sélection à prix courant seulement.

#### 30 % de rabais

Chemises habillées  
Modèles Christian Dior, Hathaway, Distinction, Arrow et Van Heusen, à prix courant.

#### 30 % de rabais

Cravates\*\*  
Modèles Christian Dior, Distinction, Arrow et Van Heusen, à prix courant.

#### 30 % de rabais

Bagages Samsonite\*\*  
De notre sélection à prix courant.

#### 25 % de rabais

Chemises sport Viyella\*\*  
De notre sélection à prix courant.

#### 25 % de rabais

Chemises sport Van Heusen\*\*  
De notre sélection à prix courant.

#### 25 % de rabais

Chemises sport en finette Retreat  
De notre sélection à prix courant.

#### 25 % de rabais

Chemises sport en soie Distinction\*\*

#### 25 % de rabais

Tenues de sport  
Tous les modèles Fila, Adidas, Nike et Russell à prix courant.

#### 25 % de rabais

Denim au fini rincé foncé  
De Levi's, Attitude, cK et Lee.

### Pour enfants

#### 30 % de rabais

Coordonnés  
Sélection de modèles de Pink Soda, Banana Split, Ouch, Claire Bell et Bizcot.

#### 25 % de rabais

Tenues de sport pour garçons  
De Nike et Adidas.

#### 25 % de rabais

Tous les pyjamas et les peignoirs  
Pour filles et garçons. Sauf pour bébés.

#### 25 % de rabais

Tenues de nuit\*\*  
De Snugabye et Snugabye Royal.

#### 25 % de rabais

Jeans Levi's  
Pour filles et garçons. Tailles : 2 à 18.

### Pour la maison

#### 40 % de rabais

Serviettes de Noël  
Modèles brodés et imprimés, à prix courant.

#### 30 % de rabais

Serviettes en velours éponge Ultra  
Serviettes de bain, essuie-mains et débarbouillettes à prix courant.

#### 25 % de rabais

Gadgets  
Gadgets Farberware et Good Grips ainsi que couteaux, gadgets, blocs à couteaux et couverts Henckels.

#### 20 % de rabais

Friandises de Noël  
De notre sélection à prix courant. Sablés Eaton, gâteaux de Noël et poudings, à prix courant.

#### 15 % de rabais

Literie sous licence pour enfants  
Marchandise à prix courant.

#### 10 % de rabais

Vaisselle pour grandes occasions  
Couverts 5 pièces.

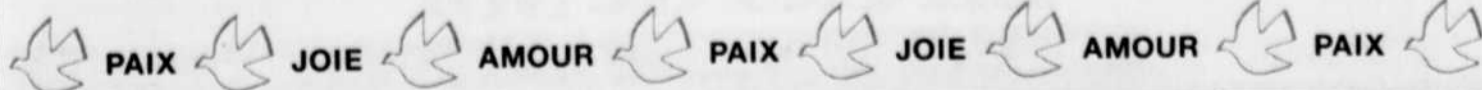
## Une idée-cadeau toujours de mise!

### Les chèques-cadeaux Eaton.

Offerts en coupures de 5\$, 10\$, 20\$, 50\$ ou 100\$, au comptoir de service chez Eaton Centre-ville à Montréal et à certaines caisses des autres magasins; renseignez-vous auprès de notre personnel.

Obtenez un RABAIS DE 7% équivalent à la TPS sur presque toute la marchandise à prix courant, de vente et de liquidation. Certaines exceptions s'appliquent. Détails en magasin. Offres en vigueur jusqu'au 13 décembre 1998 sauf indication contraire. Les rabais s'appliquent à la marchandise à prix courant sauf indication contraire. Solderie des manufacturiers et centres de liquidation non compris. La sélection varie selon le magasin.

\*\*Offres en vigueur jusqu'au 24 décembre 1998.



EN BRÈF

« Mom » fonce vers la sortie et blesse un agent

Un policier du palais de justice de Montréal s'est fracturé un bras au passage de Maurice « Mom » Boucher quand celui-ci est sorti en trombe de la salle de cour où un jury venait de l'acquitter. L'agent Bernard Lemieux était à la sortie de la salle de cour cet après-midi du 27 novembre. Les films croqués par la télévision montrent que Boucher, accompagné de ses amis, doit se frayer brusquement un passage à travers la cohue de reporters et de policiers du palais pour quitter la cour. L'agent Lemieux a ressenti une vive douleur, pour réaliser ensuite qu'il avait un bras fracturé. Il a été opéré hier. Les policiers du palais ont entrepris une enquête afin de déterminer l'auteur ou les auteurs des gestes et, d'autre part, s'il s'agit d'un accident ou d'un geste volontaire. Aussi ont-ils réclamé les films de la télé afin d'en voir le détail. (PC)

« L'agent secret » démasqué

Charles Delwaide, 44 ans, un Saguenéen qui se faisait passer pour l'agent secret Sharky Cobra, a plaidé coupable hier à cinq accusations d'agressions sexuelles sur autant de jeunes femmes. Le juge Guy Fortier l'a immédiatement condamné à deux ans moins un jour de prison. En fait, le Cobra se faisait parfois passer pour un agent secret à la solde de la police. Il gagnait ainsi la confiance de sa victime sur qui il se permettait certains attouchements. Il promettait des emplois dans des buffets, allant jusqu'à expliquer aux candidates qu'il valait mieux qu'elles apportent leur maillot de bain si elles voulaient avoir l'emploi. Un jour, une jeune fille qu'il avait recrutée a pris peur, s'est enfuie et a porté plainte à la police. La diffusion de la photo de Sharky, a permis aux policiers de rencontrer d'autres victimes. (PC)



Venez visiter notre nouvelle boutique et voir la dernière collection en velours côtelé.

Création exclusive Danielle Morali en vente seulement à la boutique.

**MORALI SPORT**  
Place Ste-Foy 653-4742

RENCONTRE

avec **ROBERT SAVOIE** auteur de

**FIGARO-CI, FIGARO-LÀ**

Mémoires d'un baryton voyageur publié aux Éditions Varia



Le samedi 12 décembre de 14h à 16h à la

**librairie la liberté**

2360, chemin Sainte-Foy  
Centre Innovation  
La Pyramide - Tél.: 658-3640

DÉONTOLOGIE

Perquisition illégale

MONTREAL (PC) — Un comité de déontologie policière estime que le policier Alain Bigras de la Sûreté du Québec, à Labelle, a effectué une perquisition de nuit illégale au domicile et dans le véhicule automobile de René Saint-Jean, à l'Annonciation, le 17 janvier 1996.

Les événements en question sont survenus vers 4 h. Cette nuit-là, le citoyen Saint-Jean se rend chez un détaillant pour acheter du lait. Comme il utilise un véhicule dont la plaque d'immatriculation n'est plus valide, il stationne à 600 mètres du commerce, près d'une école, pour éviter de se faire voir par des policiers.

De retour à la maison, il se couche. Trente minutes plus tard, sa conjointe entend quelqu'un qui cogne à la porte. Elle accourt et voit le policier Alain Bigras dans le logement, ce dernier ayant profité du fait que la porte n'était pas verrouillée, a relaté la conjointe devant le comité de déontologie.

Après avoir alerté son mari, la femme remarque que l'agent Bigras regarde à l'aide de sa lampe de poche les numéros de série du téléviseur et du four micro-ondes, les note, puis ouvre la porte du congélateur et de la pendrière, a-t-elle raconté.

Ce qui fait conclure au comité de déontologie policière que l'agent Bigras a mené une perquisition illégale, sans mandat. Le comité estime en outre que l'agent Bigras a mené une autre perquisition illégale quand il a demandé au citoyen Saint-Jean d'ouvrir la portière et de la coffre arrière de son véhicule automobile.

Le policier Bigras a fait valoir, devant le comité, qu'il s'était rendu chez M. Saint-Jean parce qu'il avait été informé ce soir-là que deux personnes étaient sorties de l'école avec des objets dans les mains et que la description faite du véhicule à bord duquel elles étaient montées correspondait au véhicule de M. Saint-Jean.

Dans sa décision, le comité de déontologie signale que l'agent Bigras n'avait aucune preuve que le citoyen Saint-Jean était violent ou avait un passé violent.

AFFAIRE BARNABÉ

La cour d'appel confirme la peine des 4 policiers

MONTREAL (PC) — Unanime, la cour d'appel a confirmé hier la condamnation des quatre policiers de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) pour avoir assailli et blessé gravement le chauffeur de taxi Richard Barnabé en décembre 1993.

Le procès des policiers accusés n'aurait pas pu être conduit plus équitablement, écrit le juge Morris Fish au nom de la cour. Il a instruit l'appel avec ses collègues Michel Proulx et Jacques Chamberland.

À moins d'en appeler devant la Cour suprême du Canada, les agents Pierre Bergeron et Louis Samson devront purger trois mois de prison, André Lapointe deux mois et Michel Vadeboncoeur effectuer 180 heures de travaux communautaires.

Après une poursuite folle de Montréal à Laval, les agents y avaient arrêté le chauffeur de taxi, l'avaient transporté au poste 44 à Montréal, où les agents se sont mis à six (il s'y trouvait également Karl Anderson et Manon Cadotte) pour fouiller et maîtriser le prévenu.

Bilan de l'arrestation et de la détention de Barnabé: une fracture du nez, de la joue, cinq dents brisées, des cheveux arrachés, plusieurs côtes fracturées, de nombreuses abrasions et, finalement, un arrêt cardiaque qui a laissé l'homme dans un état neuro-végétatif jusqu'à sa mort en mai 1996.

Relisant le détail de la preuve, le tribunal conclut que le jury a eu tout à fait raison de conclure que quatre des agents avaient usé de force excessive avec le prévenu.

La cour d'appel rejette tous les autres motifs d'appel invoqués par les accusés et elle souligne le travail impeccable du juge du procès, M. Benjamin Greenberg.

Suivant une décision récente de la Cour suprême, le tribunal d'appel conclut que la défense n'avait aucun droit automatique à répliquer au réquisitoire de la Couronne.

Le juge Greenberg n'avait pas eu tort de refuser d'appeler d'autorité à témoigner l'agent Karl Anderson, qui avait été aussi actif que les autres dans la cellule de Barnabé; rien n'empêchait un accusé de l'interroger et de laisser un collègue de la défense le contre-interroger.

Anderson avait été libéré dès l'enquête préliminaire, tandis que le jury du procès, qui avait délibéré huit jours, avait acquitté Manon Cadotte.

PROCÈS REGAN

La police aurait ignoré un témoin

HALIFAX (PC) — La police a ignoré délibérément un témoin clé dans l'affaire d'agressions sexuelles impliquant l'ancien premier ministre de Nouvelle-Écosse, Gerald Regan parce qu'elle craignait que son témoignage ne permette de faire la lumière sur la version des faits fournie par l'une des accusatrices, a déclaré hier M<sup>e</sup> Ed Greenspan, avocat de la défense.

Lors de la reprise du procès de M. Regan, interrompu la veille, M<sup>e</sup> Greenspan a semoncé le dernier témoin de la poursuite, lui laissant entendre que la Gendarmerie royale du Canada (GRC) avait tenté de trafiquer des éléments de preuve contre son client en faisant abstraction d'un éventuel témoin avant que celui-ci ne meure.

Cet homme était la dernière personne vivante qui aurait pu confirmer ou infirmer une part importante du témoignage de cette accusatrice. Toutefois, il est décédé cinq mois après que la police eut pris connaissance de son existence.

« Vous auriez pu interroger cet homme et vous ne l'avez pas fait, a lancé M<sup>e</sup> Greenspan, haussant la voix, au sergent Jerry Pretty, de la GRC. Selon moi, Vous n'étiez pas prêt à découvrir la vérité. »

« C'est absurde », a répliqué le sergent Pretty, d'un ton calme.

« Quoi? », a répondu M<sup>e</sup> Greenspan. « C'est absurde », a répété le policier. « C'est absurde? », a hurlé l'avocat.

« Que nous ayions délibérément ignoré de faire cela parce j'avais peur de la réponse? » a dit le témoin.

Cet échange de mots couronnait une journée fertile en événements, alors que reprenait le procès de l'ex-premier ministre, aujourd'hui âgé de 70 ans, qui fait face à huit chefs d'accusation de nature sexuelle, incluant viol et tentative de viol.

DEUX JURÉS EN MOINS

Depuis mercredi midi, les procédures avaient lieu à huis clos. À leur reprise, hier matin, un deuxième juré avait été écarté sans que le juge en chef adjoint, Michael MacDonald, de la Cour suprême de Nouvelle-Écosse, n'explique pourquoi. « J'informe la cour que nous procédons avec seulement 10 jurés », a déclaré le juge aux six femmes et quatre hommes demeurant au sein du jury. Une femme du jury avait également été écartée plus tôt.

Au Canada, il est possible de mener un procès avec un jury de seulement 10 jurés. Toutefois, si leur nombre devient inférieur à 10, le procès, alors entaché d'un vice de procédure, doit être annulé.

LES STUDIOS GOSSELIN et Nikon

GRATUIT

Les vendredi 11 et samedi 12 décembre

Démonstration sur les caméras, lentilles et flashes par un représentant de Nikon.

Nikon AF-230



- Mise au point automatique
- Avance et rebobinage automatique
- Réduction «effet des yeux rouges»
- Étui, film et piles inclus
- Garantie 3 ans

79<sup>99</sup>\$

Nikon Pronea S



- 30-60mm (35-75mm)
- Super Compact
- 5 différents modes d'exposition
- Film et piles inclus
- Garantie 2 ans

599<sup>99</sup>\$

LES STUDIOS GOSSELIN

le Super Centre Photo à Québec  
Place de la Cité, 2600, boul. Laurier. Tél.: 656-6309

OUVERT LE DIMANCHE

BIENVENUE dans les LIGUES MAJEURES

ULTRAVISION SBX

- IMAGE ULTIME
- Tubes-écrans à canon à diamètre large
  - Super Bright «Exclusif»
  - Système de lentilles à haute définition
  - Filtre d'épuration du rouge et du vert
  - Magic Focus «Exclusif»
  - Écran UltraNOR à pas étroit de 0,72 mm et diffuseur en surface
  - Filtre peigne numérique 3D/C
  - Modulation de la vitesse de balayage avancée
  - Modes d'ambiance théâtre par I.A.
  - Définition horizontale de 1000 lignes
  - Protège-écran Ultra Shield intégré

- ULTIMATE SOUND
- Ambiphonie Dolby Pro-Logic 60 watts avec haut-parleur de centre intégré
  - Système à 6 haut-parleurs «Bass Reflex»
  - Base dynamique
  - Égalisateur graphique à 7 bandes
  - Prise pour H.P. super grave avec contrôle au menu
  - Volume parfait (correction du volume auto.)
- TÉLÉCOMMANDE ULTIME
- Universelle illuminée Multi-Pages
- FACILE ET PRATIQUE
- TV Guide +
  - Image en médaillon MultiViewer 4-2 syst.
  - Utilisation simplifiée «Plug & Play»

HITACHI

La convergence numérique automatique

«MAGIC FOCUS» → EXCLUSIF À HITACHI...

- Si vous appuyez sur une seule touche et le système exécute l'alignement des trois canaux électroniques
- 8 capteurs optiques analysent 256 points de référence et envoient au micro-processeur «Magic Focus» l'information pour le réglage
- Tout ce processus s'exécute en 90 sec.

3999<sup>9</sup>

3599<sup>9</sup>

La clef de sol

QUÉBEC, 840 Bouvier 627-0840 DONNACONA, 161 Notre-Dame 285-4535 ET CERTAINS MARCHANDS AFFILIÉS

Vous aimez le blues? Ecoutez CKRL 89,1

«Rue d'Auteuil» et «Blues illimité» le vendredi dès 20h

La radio des découvertes sur la bande FM

loto-québec

★ Célébration 99

1 Blazer (ou 43 000\$)

Tirage du 98-12-10 318C602 (numéros non décomposables)

98-12-01 105B050	98-12-06 544C599
98-12-02 284D962	98-12-07 390D207
98-12-03 477C693	98-12-08 281C330
98-12-04 148D477	98-12-09 318D689
98-12-05 467B474	

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

1 Chevrolet Blazer chaque jour du 1<sup>er</sup> au 31 décembre

# LE MONDE

DESTITUTION DE BILL CLINTON

## Vent de panique à la Maison-Blanche

■ WASHINGTON (d'après AFP et AP) — Langoisse et la frustration gagnaient hier les conseillers de la Maison-Blanche impuissants à empêcher les républicains de la commission judiciaire de la Chambre des représentants de recommander aujourd'hui la destitution du président Clinton dans l'affaire Zippergate.

Les conseillers du président ont toujours du mal à comprendre comment la situation qui, il y a un mois, jouait totalement en leur faveur s'est retournée à ce point.

Considérant leur vote, prévu aujourd'hui, comme une affaire entendue, la Maison-Blanche s'est tournée hier soir directement vers les républicains modérés de la Chambre des représentants en les appelant à se laisser guider « dans l'intérêt national, par leur conscience et leur jugement », lorsqu'ils auront à voter à leur tour en principe jeudi prochain, a déclaré l'un des principaux conseillers juridiques de M. Clinton, Gregory Craig.

Pour éviter que la Chambre basse n'entérine la résolution de destitution de sa commission judiciaire, une décision qui entraînerait le procès de M. Clinton au Sénat l'an prochain et une paralysie politique des États-Unis

pendant sans doute plusieurs mois, la Maison-Blanche compte sur une vingtaine de parlementaires républicains modérés originaires surtout des États du Nord-Est des États-Unis.

Elle espère les rallier à un projet de motion de censure démocrate condamnant simplement la conduite du président Bill Clinton. Le porte-parole de la Maison-Blanche Joe Lockart a indiqué hier que ce texte « raisonnable » pourrait être acceptable pour M. Clinton, et il n'a pas exclu que M. Clinton contacte à son tour directement les parlementaires hésitants.

La Maison-Blanche devra cependant marcher sur des oeufs, un lobbying trop intensif risquant de se retourner contre elle.

Rendu confiant par les sondages sur le pouls de l'opinion publique et par le recul relatif des républicains lors des élections législatives du 3 novembre,

le président n'évoquait plus depuis plusieurs semaines les menaces pesant sur lui. Il affichait un total détachement, laissant le soin à ses conseillers de répondre à la presse ou de maintenir les contacts avec les parlementaires du Congrès, tandis qu'il traitait des « vrais problèmes » préoccupant les Américains.

La tactique a fait long feu face à la détermination des conservateurs républicains de se débarrasser de Bill Clinton et il risque fort de devenir le deuxième président de l'histoire américaine à subir l'infamie d'un jugement en destitution au Sénat.

### GRAND PROCÈS

Les auditions sur l'affaire Lewinsky se sont ainsi achevées à la manière d'un grand procès hier au Congrès avec d'ultimes plaidoiries pour et contre la destitution de Bill Clinton, 42<sup>e</sup> président des États-Unis.

Et le « speaker » (président) de la

Chambre, Newt Gingrich, a indiqué que la Chambre pouvait s'attendre à être convoquée jeudi pour se prononcer, pour la seconde fois de son histoire, sur une destitution présidentielle.

Dans une atmosphère tendue, les conseillers juridiques représentant la majorité républicaine et la minorité démocrate, ont présenté à la commission leurs conclusions sur une affaire qui hante l'Amérique depuis bientôt un an.

### « J'ACCUSE »

« J'accuse le président William Jefferson Clinton d'entraves à la justice, de déclarations fausses et volontairement trompeuses sous serment, de subornation de témoins, d'abus de pouvoir et de faux témoignages et d'entraves à l'enquête du Congrès des États-Unis », a affirmé David Schippers, le conseiller juridique des républicains. Son homologue démocrate, Abbe Lowell, a estimé qu'aucune des accusations avancées par le procureur Kenneth Starr dans son rapport n'était prouvée et qu'il n'existait aucun « fait probant » justifiant d'une destitution. M. Clinton est accusé d'avoir menti à

la justice pour cacher sa liaison avec une jeune stagiaire à la Maison-Blanche, Monica Lewinsky, et pour faire échec à une action en justice intentée par Paula Jones, une ancienne employée de l'Arkansas, qui l'accusait de harcèlement sexuel.

La majorité républicaine à la commission judiciaire sait qu'une destitution n'a aucune chance d'être prononcée au Sénat.

Une destitution présidentielle, qui n'a jamais été prononcée aux É.-U., nécessite l'assentiment d'au moins 67 sénateurs (deux-tiers du Sénat) alors que les républicains ne disposent que de 55 sièges à la haute chambre et que les démocrates, forts du soutien de l'opinion publique, affichent leur farouche opposition à démettre le président.

Mais nombre de républicains, convaincus que M. Clinton s'est rendu coupable de parjure, d'entrave à la justice et d'abus de pouvoir pour dissimuler sa liaison avec Monica Lewinsky, et de faire échec à une procédure pour harcèlement sexuel intentée par Paula Jones, estiment qu'il est de leur devoir de voter pour la destitution.

La mise en accusation de Clinton prévue pour jeudi

## Pinochet accusé de 3051 meurtres

MADRID (d'après AFP) — L'ancien dictateur chilien Augusto Pinochet a été formellement inculpé, hier à Madrid par le juge d'instruction espagnol Baltasar Garçon, pour 3051 cas de disparitions et assassinats, et des dizaines de milliers de cas de tortures survenus sous son régime militaire, entre 1973 et 1990.

Dans un acte de 285 pages, le juge Garçon a inculpé Pinochet pour « génocide, terrorisme et tortures », au lendemain de la décision du ministre britannique de l'Intérieur, Jack Straw, d'entamer à l'encontre de l'ex-dictateur une procédure d'extradition vers l'Espagne.

Le juge Garçon estime prouvé que le général Pinochet et les militaires sous ses ordres ont instauré « un système d'exécutions massives sans jugements, avec des enterrements dans des endroits non identifiés, des centres de détention clandestins fonctionnant comme des camps de concentration », et d'avoir mis en place « un système de coordination terroriste international » avec d'autres dictatures de la région.

Selon le juge, le « plan Condor » fut « un projet personnellement élaboré par le colonel Manuel Contreras », le chef de la police secrète chilienne, la DINA, « en suivant les ordres d'Augusto Pinochet et d'autres responsables de pays engagés, à cette époque, dans la lutte contre le communisme international ».

Parmi les 3051 victimes du régime de Pinochet citées par le juge Garçon dans son acte d'inculpation, figure le président Salvador Allende, mort lors du coup d'État du 11 septembre 1973. Le magistrat mentionne également 29 cas documentés de tortures, et ajoute que le nombre de personnes torturées sous le régime pinochétiste dépasse les 50 000.

Pour justifier l'inculpation pour génocide, le juge Baltasar Garçon évoque notamment la répression systématique exercée contre les Mapuches, la principale ethnie indienne du Chili.

Le magistrat a également confirmé l'ordre de mise sous séquestre de tous les biens de Pinochet.

Augusto Pinochet doit comparaître pour la première fois aujourd'hui devant la justice britannique.

Les avocats du général Pinochet ont déclenché hier une contre-offensive tous azimuts pour contrer l'extradition de l'ancien dictateur.

Les défenseurs de l'ancien dictateur ont d'abord demandé à la Chambre des Lords d'annuler sa décision du 25 novembre, qui avait privé, le général chilien de toute immunité.

Ils évoquaient les liens de l'un des cinq juges avec une filiale d'Amnesty International hostile à Pinochet.

Amnesty avait reconnu que Lord Hoffmann était un directeur bénévole d'une de ses organisations caritatives mais rejeté tout conflit d'intérêts, une interprétation qu'a reprise le ministre de l'Intérieur Jack Straw.

## Premiers occupants de l'ISS



Une nouvelle étape a été franchie hier dans la préparation de la future station spatiale internationale (ISS) en construction à près de 400 km au-dessus de la Terre: les astronautes de la navette Endeavour sont entrés dans Unity, le module américain. Le commandant de la navette Robert Cabana et le cosmonaute russe Sergueï Krikalev ont flotté côte à côte dans le module américain, après avoir franchi une série de trois panneaux, depuis la navette Endeavour.

### IRAK

## Washington tape du poing

WASHINGTON (AFP) — L'Irak suscite de nouveau un brusque regain de tension internationale et les États-Unis ont annoncé hier le déploiement d'importants moyens militaires en menaçant Bagdad de frappes sans préavis, s'il continuait de défier l'ONU.

Moins d'un mois après la dernière crise aiguë entre l'Irak et les Nations unies, les inspections de l'ONU chargées du désarmement irakien (UNSCOM) sont encore à l'origine de la controverse.

Le chef de la diplomatie irakienne, Mohammad Saïd Al-Sahhaf, a affirmé néanmoins que son pays ne cherchait pas de nouvelle crise avec l'ONU.

Cette aggravation de la situation intervient à la suite de deux incidents survenus à l'UNSCOM, empêchée mercredi d'inspecter à Bagdad des locaux du Baas, le parti au pouvoir en Irak, et retardée pendant 45 minutes, hier, pour contrôler un site suspect dans la capitale irakienne.

### PARTI BAAS

Bagdad a confirmé hier que les locaux du Baas seraient interdits aux inspecteurs.

Les É.-U. ont décidé de répondre vite et fort et affiché leur détermination d'être éventuellement disposés à frapper, y compris à l'approche des fêtes du Ramadan et de Noël.

La Grande-Bretagne a manifesté aussitôt sa solidarité avec les É.-U. Londres a averti Bagdad qu'il n'éprou-

verait « aucune hésitation » à frapper l'Irak si le travail des inspecteurs de l'ONU était de nouveau entravé.

L'UNSCOM est chargée de superviser la destruction des armes de destruction massive de l'Irak.

Le secrétaire américain à la Défense, William Cohen, a averti dans un premier temps que l'Irak pouvait être bombardé sans préavis.

### RENFORTS MILITAIRES

Et le Pentagone a annoncé peu après qu'il déployait en direction du Proche-Orient et du Golfe d'importants moyens militaires.

Neuf batteries Patriot de missiles anti-aériens ont commencé à quitter l'Europe vers Israël, accompagnées de plusieurs centaines d'hommes pour des « exercices de déploiement et de préparation d'urgence » qui n'avaient pas été annoncés auparavant.

Ces exercices, qui se tiendront conjointement avec des manoeuvres en Israël, intitulées Noble Shirley et auxquelles participeront des Marines américains, se dérouleront au moment même où le président Clinton visitera Israël et les territoires palestiniens.

Huit bombardiers B-52 vont être déployés aussi depuis le Dakota du Nord

sur l'île de Diego Garcia, dans l'océan Indien, où ils rejoindront sept autres bombardiers du même type, qui stationnent dans l'île depuis novembre.

Un deuxième porte-avions, le Carl Vinson, est attendu enfin le 18 décembre dans le Golfe pour prendre la relève du Enterprise, qui doit quitter le Golfe deux jours plus tard en direction de la Méditerranée.

Le nombre des soldats américains déployés dans le Golfe s'élève à quelque 23 900 hommes. Un effectif supplémentaire est « prêt à partir, en l'espace de quelques jours », a-t-on indiqué au Pentagone.

### TROISIÈME CRISE

Cette nouvelle tension autour de l'Irak représenterait la troisième crise grave à propos des inspections de l'ONU en Irak depuis le début de l'année.

L'Irak avait évité d'extrême justesse les bombardements américains lors de la dernière crise, qui s'était déroulée le week-end du 14 et 15 novembre, lorsque Bagdad s'était engagé à laisser entière liberté de mouvements aux inspecteurs de l'UNSCOM.

Une autre frappe militaire menée par les États-Unis et la Grande-Bretagne, pour contraindre l'Irak à se soumettre aux inspections de l'UNSCOM, avait été évitée également au dernier moment, en février, après l'accord conclu, le 23 de ce mois, entre le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, et le gouvernement irakien.

## L'OLP annule l'article 1 de sa charte

GAZA (d'après APet AFP) — Le Conseil central palestinien s'est prononcé à une écrasante majorité, hier, en faveur de la révocation des clauses de la charte de l'OLP appelant à la destruction d'Israël.

La décision de cette instance de 124 membres intervient à quelques jours de la session du Conseil national palestinien qui devrait réaffirmer cette position, lundi, en présence du président Bill Clinton.

En annonçant les résultats du vote, Selim Zanon, président du Conseil national palestinien, a toutefois précisé que la question ne ferait pas l'objet d'un vote lundi. Ce qui va à l'encontre des exigences israéliennes. Le Conseil national palestinien se réunira seulement, a-t-il dit, pour écouter les discours de Bill Clinton et de Yasser Arafat. On ignore comment le Conseil manifestera son approbation en faveur de l'annulation des clauses.

Les 105 membres présents hier se sont prononcés sur une lettre dans laquelle le président de l'Autorité palestinienne Yasser Arafat déclare les clauses anti-israéliennes de la charte de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) nulles et sans aucune validité.

Le contenu de la missive a été approuvé à une forte majorité: 81 membres ont voté pour, sept contre, et sept se sont abstenus, selon Selim Zanon.

Aux termes de l'accord de Wye Plantation, le Conseil national palestinien et les délégués d'autres groupes palestiniens doivent réaffirmer la décision annoncée par Yasser Arafat, et mettre ainsi un point final au processus de révocation de la charte.

Israël a continué d'insister hier pour qu'un vote ait lieu lundi au sein du Conseil national palestinien. « Nous espérons qu'ils (...) votent sans équivoque », a déclaré David Bar-Ilan, conseiller du premier ministre Benyamin Nétanyahu.

Mais Yasser Arafat a déclaré qu'il s'agissait d'une affaire intérieure. « Ce ne sont pas les affaires (des Israéliens) », a-t-il déclaré.

« Cette réunion est importante non pas en raison du débat sur la Charte, mais parce que nous allons passer en revue le processus de paix et le refus de M. Netanyahu d'appliquer l'accord de Wye », a déclaré à la presse le ministre de l'Information Yasser Abed Rabbo.

M. Netanyahu a suspendu l'application de l'accord en accusant l'Autorité palestinienne d'être derrière les violences qui agitent la Cisjordanie depuis deux semaines. L'Autorité nie en être l'instigatrice.

L'accord de Wye Plantation, conclu fin octobre avec Israël et parrainé par M. Clinton, stipule que le Conseil central doit confirmer l'annulation des clauses anti-israéliennes de la Charte nationale palestinienne.

# C'est le DERNIER

**\$60 MILLIONS  
EN INVENTAIRE  
DANS NOS  
MAGASINS!**



# WEEKEND!

Pour **Leon**

## Ho, Ho, Ho! Le Paiement

Pour toute la famille!

# Pendant UN AN

Superbes idées cadeaux!

AUCUN ACOMPTE!\* AUCUN INTÉRÊT! AUCUN PAIEMENT MENSUEL SUR TOUT CE QUI EST DANS NOTRE SALLE DE MONTRE!

**FAUTEUIL PIVOTANT ET BERÇANT**  
(bleu, vert ou rose)

**TABOURET GRATUIT**

**SUPER ACHAT pour Noël 229\$**  
LIVRAISON INCLUSE

### Un accueil chaleureux!

**SUPER ACHAT pour Noël 549\$**  
LIVRAISON INCLUSE

**SUPER ACHAT pour Noël 229\$**  
LIVRAISON INCLUSE

**MIROIR EN BISEAUX DE STYLE NÉO-CLASSIQUE AVEC TABLETTE ASSORTIE**

**SUPER ACHAT pour Noël 99\$**

**JVC**

**CAMÉSCOPE ACL DE 3 PO.**  
Zoom audio-numérique de 22/44x, grand angle, stabilisateur d'images, lumière intégrée.

**SUPER ACHAT pour Noël 799\$**  
EN PRIME! SAC, PILE & VIDÉOCASSETTE POUR SEULEMENT 24\$ APRÈS OFFRE POSTALE

**PARFAIT POUR LES FÊTES!**  
Ce canapé de style décontracté en velours bleu est composé de coussins que vous pourrez placer à votre guise! En plein ce qu'il vous faut! fauteuil 449\$ causeuse 479\$

**SUPER ACHAT pour Noël 399\$**  
LIVRAISON INCLUSE

**POUR DORMIR OU RELAXER!**  
Du deux dans un: canapé et futon-lit! Comprend un confortable futon de 8 po. d'épaisseur.

**RCA 27 po**

**SUPER ACHAT pour Noël 529\$**  
LIVRAISON INCLUSE

**TV STÉRÉO DE 27 PO.**  
Écran Color Trak avec contrôle automatique des couleurs pour des tons de peau naturels, télécommande universelle Master Touch, prise AV.

**SUPER ACHAT pour Noël 489\$**  
LIVRAISON INCLUSE

**VALEUR INCROYABLE!**  
Exclusif à Léon! Meuble au fini chêne Newport comprenant des portes en chêne solide, 2 tiroirs spacieux et 3 tablettes ajustables.

**PALLISER**

**MOFFAT**

**SUPER ACHAT pour Noël 469\$**  
LIVRAISON INCLUSE

**SUPER ACHAT pour Noël 329\$**  
LIVRAISON INCLUSE

**LAVEUSE/SÈCHEUSE DE TRÈS GRANDE CAPACITÉ**  
Laveuse d'une capacité de 2,7 Pi. cu., 7 cycles. Sècheuse d'une capacité de 6 Pi. cu., 3 cycles.

**SUPER ACHAT pour Noël 299\$**  
LIVRAISON INCLUSE

**DINETTE DE STYLE CONTEMPORAIN**  
Spacieuse table de 36 po x 60 po avec 4 chaises assorties dans un tissu imprimé abstrait.

**SUPER ACHAT pour Noël 499\$**  
LIVRAISON INCLUSE

**CHAMBRE À COUCHER DE 4 MORCEAUX!**  
Valeur incroyable! Comprend bureau, miroir, tête de lit pour grand lit et une table de chevet. Armoire aussi disponible pour 189\$



LA SEULE CHAÎNE DE **SUPERMAGASINS** DE MEUBLES AU PAYS

**Leon**  
RUE CHABOT  
RUE SOUMASSE  
PLACE FLEUR DE LYS  
BOUL. WILFRID HAMÉL

**VANIER**  
100, rue CHABOT  
à proximité des Halles Fleur de Lys  
QUÉBEC  
683-9600

BOUL. HOCHÉLAGA  
PLACE DE LA CITÉ  
**Leon**  
PLACE LAURIER  
RUE JEAN-DUQUEN  
BOUL. LAURIER  
RUE BERNARDIN-MORIN  
PLACE STE-FOY

**STE-FOY**  
Place de la Cité  
2600, boul. Laurier  
SAINTÉ-FOY  
657-6902

**Heures d'ouverture:**  
Du 1er au 23 décembre  
- de 9h à 21h du lundi au vendredi  
- 9h à 17h le samedi  
- 12h à 17h le dimanche

\*S.A.C. Toutes les taxes applicables sont dues au moment de l'achat et le solde est dû un an à compter de la date d'achat. Un montant minimum d'achat de 500\$ s'applique afin d'être qualifié pour les plans à paiements différés. Tous les articles sont disponibles jusqu'à épuisement des stocks. Les prix, les termes et les conditions d'achats peuvent varier selon les régions. La sélection peut varier d'un magasin à l'autre. Le rabais sur les items emportés ne s'applique pas sur certains items. Voir en magasin pour les secteurs admissibles pour la livraison. Non applicable sur les achats antérieurs et les items déjà soldés. Renseignez-vous en magasin pour d'autres méthodes de paiements.